

COURRIER DE **L'AVIVO**

N°5

OCTOBRE-NOVEMBRE 2024
CANTON DE VAUD

Association de défense et
de détente de tous les retraités

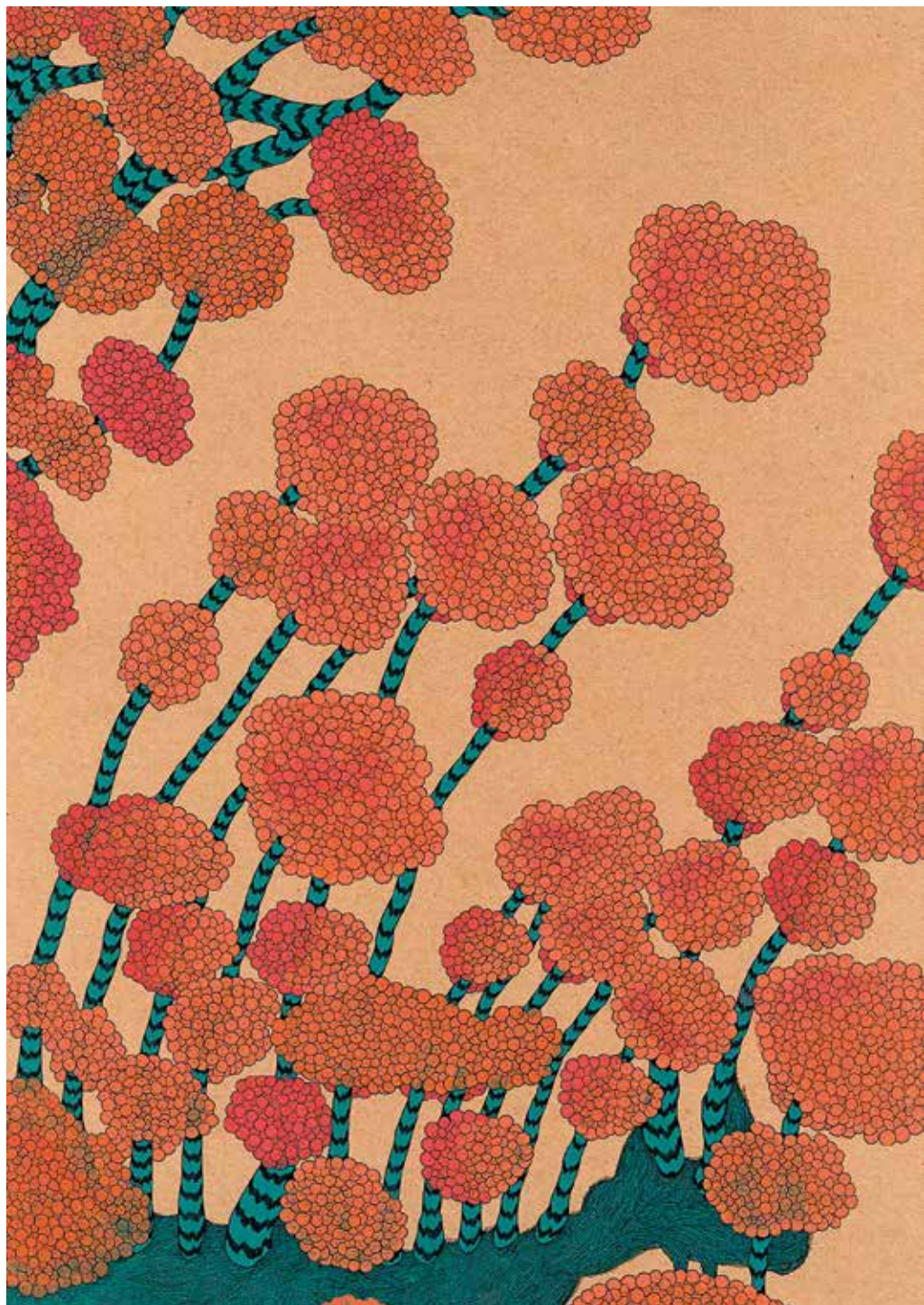


ILLUSTRATION DE COUVERTURE

Anaëlle Clot (1988)

***Sans titre*, 2020**

Peinture acrylique,
encre et marqueur sur papier, 29,7 x 42 cm

L'exhalaison des fleurs

Anaëlle Clot grandit à la campagne, à Montheron, proche d'un jardin et d'une forêt qu'elle observe avec un père passionné d'oiseaux. Elle suit un itinéraire artistique et se forme au métier de graphiste à l'École romande d'arts et communication (Eracom), avant de poursuivre un bon moment dans des ateliers de graphisme pour gagner sa vie et se frotter au monde professionnel. Tout en travaillant, elle s'oriente rapidement vers le dessin et la peinture avec comme thème de prédilection son rapport au vivant et à la matière organique. Elle est sensible à la manière dont les organismes vivants, et le territoire qui l'entoure, vivent, souffrent et disparaissent petit à petit de façon inquiétante.

Anaëlle Clot met tout son talent au service de cette exhalaison des fleurs. Avec délicatesse, elle trace les contours des graminées et autres tiges imaginaires selon des constructions organiques qui s'enchevêtrent et s'entrelacent au milieu de cette symbiose raffinée de lichens, de champignons et d'algues, menant par eux-mêmes une vie complexe qui s'accroche à la nature et fonctionne depuis des millions d'années. Par ses constructions picturales colorées, elle transpose son émerveillement pour les forces de la nature, mais elle nous communique également à travers ses œuvres ce qu'elle ressent intérieurement de cette fragilité du monde en voie d'extinction. La biodiversité est bel et bien menacée et c'est bien là tout le motif de sa peinture qu'elle cherche à nous transmettre en partageant son écoanxiété d'un bout à l'autre de la légèreté des lignes qui s'enlacent et forment des univers flamboyants d'une rare poésie.

Elle nous invite à ralentir le pas pour regarder autour de nous et observer de près la nature. De la plus petite et la plus insignifiante plante qui soit se dégage toujours une originalité que l'on retrouve bien dans ses peintures. Sur l'illustration de la couverture, les hampes florales surmontées d'une boule symbolisent l'espoir lorsque ces ombelles globuleuses fleuriront au gré des vents et des jours qui passent pour annoncer le retour de la vie. C'est bien le cycle incessant de cette structure rythmique des plantes et des fleurs qui advient dans les basses futaies des forêts tout simplement ravissantes et qui nous remplit d'admiration et de joie, lorsque l'on chemine le long des chemins forestiers.

Lauréate 2024, Anaëlle Clot expose au Musée Jenisch à Vevey du 8 novembre au 8 décembre 2024 dans le cadre de l'exposition des lauréates de la bourse Alice Bailly.

■ Patrick Ernst



Anaëlle Clot, *Germinations Ruminations*,
Carnet de dessin, Collection Sonar, no 418,
Édition Art&Fiction, Lausanne, 64 pages,
CHF 24.-.

Site Web : www.anaelleclot.ch

SOMMAIRE

Billet de la Présidente	5
Hommage à Jean-Pierre Guignard	6
Les brèves	8
Charlotte et Gaston	12
Luttons pour l'AVS	14
Votations du 24 novembre 2024	22
Coup de projecteur	24
Société	30
Blouse blanche et encre noire	34
Avec nos sections	38
À lire et à relire	49
Voyages : Quelques jours à Loèche-les-Bains	53
« Allo la terre »	55
Poésie	56
Jeu-concours	59

Prochain délai de rédaction : 7 novembre 2024

PUBLICITÉ



AVIVO VAUD

ADRESSES DES SECTIONS

AVIVO Vaud

Réception et Bureau d'information sociale (BIS)

Place Chauderon 3, 1003 Lausanne
Tél. 021 320 53 93 Courriel: info@avivo-vaud.ch

Section du Chablais vaudois

Bernard Borel, président
Rue Krafft 1, 1860 Aigle, Tél. 079 500 22 64
Courriel: borel.held@bluewin.ch

Section de Lausanne

Place Chauderon 3, 1003 Lausanne
Administration: Tél. 021 312 06 54
Courriel: bureau@avivolausanne.ch
Service social: Tél. 021 312 06 54
Courriel: social@avivolausanne.ch

Section de Morges

Eric Voruz, président
Ch. de la Grosse-Pierre 11, 1110 Morges
Courriel: eric.voruz@bluewin.ch

Section de Nyon et environs

Annelise Jaquier
Chemin du Joran 5a, 1260 Nyon
Tél. 022 3615270
Courriel: a_l_jaquier@bluewin.ch

Section d'Orbe et environs

Case postale 5, 1350 Orbe
Tél. permanence 079 860 60 62
Courriel: avivo-orbe@bluewin.ch

Section de Renens

Brigitte Rohr, présidente
Case postale, 1020 Renens. Tél. 021 636 40 33
Courriel: avivorenens@bluewin.ch

Section de Sainte-Croix

Marie Schmid
Place du Marché 12, 1450 Sainte-Croix
Tel: 078 261 47 49
Courriel: avivo.sainte-croix@hotmail.com

Section de la Vallée de Joux

Bernard Walter, Président, Rue Paul-Golay 16,
1341 l'Orient. Tél. 079 657 27 62

Section de Vevey et environs

Case postale 45, 1800 Vevey, Tél. 077 435 25 09
avivo.vevey@gmail.com

Section d'Yverdon-les-Bains et environs

Rte de la Robellaz 14, 1417 Essertines/Yverdon
Tél. 079 360 77 97
Courriel: avivo.yverdon@gmail.com

COURRIER DE L'AVIVO

Revue destinée à toutes celles et tous ceux qui bénéficient ou vont bénéficier des prestations AVS/AI. Organe officiel de l'AVIVO Vaud, paraît six fois l'an.

Abonnement pour non-membres: Fr. 12.-

Abonnement de soutien: Fr. 18.-,
CCP 10-12147-1, IBAN CH56 0900 0000 1001 2147 1

Coordinateur de rédaction:

Patrick Ernst, Chemin de la Clouterie 11,
1612 Ecoteaux. Envoi par courriel à
redaction@courrier-avivo.ch.

Administration, abonnements:

Mica Arsenijevic, Courrier de l'AVIVO,
Ch. du Pré des Cailles 10,
1323 Romainmôtier, 024 453 17 37
(répondeur) administrateur@courrier-avivo.ch.

Fichiers informatiques pour la publicité:

Envoi par courriel à publicite@courrier-avivo.ch

Éditeur responsable: AVIVO Vaud,
Place Chauderon 3, 1003 Lausanne,
info@avivo-vaud.ch, tél. 021 320 53 93.

Impression: CopyPress Sàrl à Puidoux.

Site Internet: www.avivo-vaud.ch.

Comité de rédaction: Michel Guenot, président,
Andrea Eggli, vice-présidente, Mica Arsenijevic,
Pierre Butty, Pierre Jeanneret, Christian Rapin,
et Bernard Walter.

Relecture: Daniel Guélat.

BILLET DE LA PRÉSIDENTE



■ Béatrice Métraux

L'été s'en est allé, à nous maintenant le temps des feuilles mortes, des cieux plus sombres et des soirées au coin du feu. L'école a repris, les grands-parents s'activent auprès de leurs petits-enfants: bus, trajets et repas. Merci à vous, à nous!

Petit retour en arrière sur nos activités estivales, l'AVIVO s'est montrée très active.

Nous nous sommes notamment engagés contre la réforme de la LPP conformément au mandat donné au bureau lors de l'AG de AVIVO Vaud du 14 juin dernier.

- C'est ainsi que nous avons organisé: une conférence de presse de AVIVO suisse à Berne le 22 août dernier. Deux orateurs: Léonore Porchet (Conseillère nationale) et Adrian Wüthrich (président de Travail. Suisse) ont expliqué leurs points de vue sur la réforme LPP.

- À Renens, le 29 août, nous avons également entendu Pierre-Yves Maillard, président de l'Union Syndicale Suisse, qui a exposé très clairement les pièges de la réforme proposée.

Pour notre association suisse et vaudoise, l'été fut aussi actif, plusieurs événements ont été mis sur pied:

- Séminaire de AVIVO Suisse le 28 août à Couvet: nous y avons clarifié l'organisation, les objectifs et les moyens d'action de notre association qui, je le rappelle, est constituée de 27 sections cantonales et de près de 20 000 membres.

- Tournée cantonale les 4, 11, 18 et 25 septembre à Echallens, Renens, Payerne et Lausanne de votre présidente, de la présidente de la section de Lausanne et des collaboratrices et collaborateurs. Nous avons eu du monde, c'est bien! Nous nous sommes fait connaître, avons exposé nos activités

avec l'espoir de recruter quelques nouveaux bénévoles et étendre notre zone de travail dans les régions où nous ne sommes pas présents.

Je ne redirai jamais assez ma volonté de faire de l'AVIVO Vaud une association qui se fait entendre pour réclamer plus de respect et de dignité vis-à-vis de nos membres. Le paternalisme ambiant vis-à-vis des seniors m'exaspère. Preuve en est le *mea culpa* de la Confédération, dans un rapport récent, concernant l'attitude qu'il a adoptée envers les seniors pendant le covid. Ce *mea culpa* est tout simplement consternant.

D'une part parce que les mots sont faibles et convenus: « Le Conseil fédéral reconnaît que la pandémie et les mesures de protection ont également causé des souffrances, en particulier pour les personnes vivant en institution. L'absence de contact avec les proches en raison de la réglementation stricte des visites a eu une influence négative sur le bien-être ».

D'autre part parce que voilà la preuve que les seniors ont été ostracisés, pointés du doigt, confinés à l'extrême. Comme si nous étions responsables de la pandémie et de sa propagation. Le Conseil fédéral propose quelques pistes pour mieux prendre en considération les seniors lors des pandémies, notamment ceux qui sont en institution. C'est déjà un (tout petit) premier pas. J'espère vraiment que nos édiles sauront mieux nous écouter et nous considérer à l'avenir.

Pour terminer une bonne nouvelle: les rentes AVS seront relevées de 2,9 % à partir du 1^{er} janvier 2025, c'est déjà ça¹!

Je vous souhaite à toutes et tous un bel automne, merci de votre engagement, qui que vous soyez: collaboratrices, collaborateurs, bénévoles, mais aussi collaborateurs de l'État et des communes qui nous aident dans nos tâches. Merci de nous soutenir.

¹ Le montant de la rente minimale AVS/AI passera de 1225 à 1260 francs par mois et celui de la rente maximale de 2450 à 2520 francs (pour une durée de cotisation complète).

Colloque en hommage à Jean-Pierre Guignard

L'UNIL, sous l'impulsion des Professeurs Bernard Rossier et Jean-François Tolsa, a organisé un symposium en l'honneur du Professeur Jean-Pierre Guignard, ancien chef de l'unité de néphrologie pédiatrique du CHUV, éminent médecin, grand explorateur du développement de la fonction rénale des prématurés et des enfants, très engagé sur le plan humanitaire et rédacteur dans notre journal où il avait créé une rubrique « blouse blanche » dans laquelle il racontait, avec empathie, le vécu de ses patients ou résumait les livres qu'il avait aimés. Des amis et collègues du monde entier, USA, France, Autriche, La Réunion, Canada sont venus lui rendre hommage et présenter leurs travaux.



Il faut se représenter le bouleversement de toute la médecine par l'exploitation de nouvelles techniques d'exploration cellulaire qui permettent de visualiser, grâce à l'immunofluorescence, les interactions des molécules à l'intérieur des cellules, pour ce qui concerne le rein, à l'intérieur du néphron. Tout d'abord ces images sont belles. On dirait des tableaux de Pissaro ou de Klimt dans sa période pointilliste. Cet éclairage permet de jeter un nouveau regard sur l'origine des pathologies rénales qu'il s'agisse de médicaments toxiques, d'interactions intercellulaires, de problèmes liés à la cascade du complément, d'apports

nutritionnels tant en sel qu'en protéines.

Liée à l'utilisation des marqueurs génétiques, la compréhension que nous avions des maladies rénales a littéralement explosé.

Exemple: la cystinose qui est une accumulation dans tous les tissus mais surtout dans le rein de cystine, un acide aminé soufré qui aboutit à une réaction inflammatoire et destructrice du rein et, pour le patient, à une insuffisance rénale terminale nécessitant dialyse et greffe. Donc les médecins se sont lancés dans la transplantation rénale qui, malgré la prise de la greffe, s'est révélée un échec car la cystine se déposait dans le greffon. Pourquoi? L'enzyme responsable de l'élimination de la cystine est logée également dans le foie donc il a fallu réviser le plan thérapeutique et pratiquer une double transplantation hépatique et rénale mais voilà que l'on découvre une substance, la cystéamine qui se lie à la cystine et la transforme en cystéine qui, elle, peut être éliminée et le schéma thérapeutique est encore une fois chamboulé avec administration orale de cystéamine.

Mais cette cystéamine contient également du soufre et donne à l'haleine et à la transpiration une odeur d'œufs pourris. De plus elle a des effets secondaires négatifs gastro-intestinaux surtout. Certains patients et leur entourage ne supportent pas cette odeur et donc abandonnent ce traitement salvateur. La recherche n'était donc pas finie et les médecins se sont tournés vers la thérapie génique. Il a fallu identifier le gène et introduire un gène fonctionnel à l'aide d'un lentivirus dans les cellules hématopoïétiques du patient. Voilà où nous en sommes maintenant. Il a fallu comprendre la maladie, tester 4 techniques différentes de traitement pour entrevoir une solution véritablement thérapeutique. À l'évidence, tout ceci n'aurait pas été possible sans une compréhension intracellulaire du métabolisme de la cystine.

Toutes les maladies rénales congénitales ont bénéficié de ces techniques d'analyse

fine, ce qui permet de les comprendre dans leur diversité et d'ouvrir de nouvelles voies thérapeutiques : hypomagnésémie congénitale, tubulopathies avec perte de sel, hyperoxalurie primaire, chacune ayant été discutée et analysée en bénéficiant des mêmes techniques.

Mais Jean-Pierre Guignard ne s'est pas cantonné à la recherche et à la prise en charge des pathologies rénales de l'enfant. Il a organisé la première greffe rénale chez un enfant en Suisse. Il s'est beaucoup investi dans le soutien aux familles d'enfants atteints de pathologies rénales chroniques en soutenant, par exemple, de toutes ses forces l'Association pour l'Information et la Recherche sur les maladies rénales Génétiques (AIRG). De plus il était un citoyen du monde. En

collaboration avec la Centrale Sanitaire Suisse, il a beaucoup voyagé pour soigner les enfants vietnamiens ou cubains par exemple.

Le symposium s'est conclu par les improvisations musicales magiques d'Alexandre Cellier.

Merci Professeur Guignard, merci Jean-Pierre.

■ Dr Bernard Pelet

Un homme de cœur

Pour le *Courrier de l'AVIVO*, Jean-Pierre Guignard était un remarquable vulgarisateur. Il mettait tout son talent au service de la santé publique et transmettait ses connaissances avec humanisme.

PUBLICITÉ

1^{er} octobre: Journée internationale des seniors

À l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) organise ce 1^{er} octobre une conférence s'inscrivant dans le projet Vieillir 2030, à Beaulieu, Lausanne, dès 13h30.

La thématique « Âges et citoyenneté » convie seniors, professionnelles et professionnels actifs dans ce domaine à un après-midi d'échange afin de valoriser l'apport des retraités au fonctionnement de notre société et la participation tout au long de la vie ainsi que de reconnaître qu'à tout âge on peut avoir envie de participer à la vie collective.

Prévoyance professionnelle: hausse du taux de couverture

La situation financière des institutions de prévoyance suisses a évolué positivement depuis 2023, comme le montrent les projections de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). Au premier semestre 2024, les institutions de prévoyance ont réalisé, en moyenne, une performance de +5,5 %. En conséquence, le taux de couverture moyen pondéré en fonction du capital a augmenté, passant de 110,3 %, fin 2023, à 115,6 % au 30 juin 2024.

Le Conseil fédéral rejette l'initiative visant à supprimer le plafond des rentes AVS pour les couples mariés

Le Conseil fédéral a décidé de recommander au Parlement de rejeter l'initiative populaire fédérale « Oui à des rentes AVS équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage! » déposée par le

parti du Centre. Il estime que les couples mariés bénéficient d'une bonne protection dans l'AVS avec diverses prestations qui sont accordées uniquement aux couples et que les coûts de l'initiative sont trop élevés. Profitant avant tout aux revenus les plus hauts, la suppression nécessite un financement supplémentaire de plus de 3,7 milliards de francs.

La reprise du fonds AVS par une institution américaine inquiète les parlementaires

UBS n'est plus la banque dépositaire pour le fonds de compensation de l'AVS. À Berne, ce changement suscite déception et surtout beaucoup d'inquiétude chez de nombreux parlementaires.

En effet, Compenswiss, qui gère les plus de 40 milliards d'avoir de l'AVS, AI et des allocations pour perte de gains APG, a préféré à UBS une institution américaine, State Street, pour administrer ce fonds. Les raisons invoquées? Le prix et les meilleures compétences techniques de State Street, dont le siège principal est à Boston.

Ce choix malheureux sur le plan symbolique va induire une perte de savoir-faire. Pouvons-nous faire confiance à cette institution américaine? À suivre.

La FARES a rejoint la plateforme Agenda 2030

La FARES, Fédération Suisse des retraités, a participé à une assemblée de la plateforme Agenda 2030. Elle a eu l'occasion de présenter l'association et son large champ d'activités. La FARES est désormais la première association des aînés à être représentée dans cette vaste alliance.

La « Plateforme Agenda 2030 » est une coalition d'environ 50 acteurs de la société civile issus des domaines de la coopération

au développement, de la protection de l'environnement, du genre, de la paix, de l'économie durable ainsi que des syndicats. Elle participe aux processus politiques et interpelle avec ses propres analyses et propositions d'action.

La plateforme Agenda 2030 a décidé d'organiser un grand événement devant le Palais fédéral le 25 septembre 2024 et la FARES était présente. (Newsletter Fares 6.7.2024)

Vieillesse démographique et transports publics : quels défis ?

La Fares a participé à un séminaire organisé par l'Association transports et environnement (ATE) à Lausanne. Ce séminaire a réuni des représentants de l'Office fédéral des transports, des Transports publics de la région lausannoise (TL), de l'Université de Lausanne et autres.

Les transports publics (TP) sont des lieux où toute personne, jeune ou moins jeune, en situation de handicap ou pas, doit pouvoir accéder de manière autonome. Un ensemble de facteurs sont susceptibles de décourager les seniors et personnes à mobilité réduite (PMR) à prendre les TP, notamment : prix, numérisation grandissante des achats de billets, difficultés d'orientation dans des gares de plus en plus bondées, allongement des distances d'accès aux quais et bien d'autres.

Des échanges autour de la mise en œuvre de la loi de 2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand) ont eu lieu. Elle doit bénéficier à toute la clientèle des TP y compris aux seniors. Elle fixe un délai de 20 ans pour une adaptation structurelle des gares et arrêts ferroviaires, mais, à fin 2023, seuls 61 % des 1 800 gares de Suisse répondent aux exigences de la LHand. L'Association Agile a demandé au Conseil fédéral de fixer un nouveau délai à 2030 au plus tard, avec des possibilités de sanctions en cas de non-respect.

Les TL de la région lausannoise ont désigné un délégué aux personnes à besoins spécifiques (PBS).

L'ATE dispense depuis 2015 dans 4 cantons un cours théorique et pratique aux seniors payé par les communes et intitulé « Être et rester mobiles ».

Concernant la gratuité des TP, la Constitution fédérale stipule que « les prix payés par les usagers des TP couvrent une part appropriée des coûts ». Cet article empêche la gratuité des TP en Suisse. Les prix des billets de train sont trop chers pour les seniors. Un rabais d'au moins 50 % pour un abonnement demi-tarif CFF (actuellement 24 %) serait bienvenu. Certaines communes dont Lausanne octroient aux seniors sur leur réseau un rabais de 50 %. (Eliane Rey, c/o Newsletter Fares 06-07-2024)

Souvenons-nous de la campagne « Les aînés : des usagers à part entière » menée par le groupe Aînés dans la ville de l'AVIVO Lausanne conjointement avec l'ATE en 2011 déjà. À la suite de cette campagne les TL ont admis la collaboration avec l'AVIVO et ont évolué vers l'achat de véhicules plus adaptés aux PMR (Personnes à mobilité réduite). Ceci est à saluer car cela évite nombre d'accidents et augmente l'autonomie des PMR.

Vaud veut réduire les tarifs pour les jeunes et les seniors

Les moins de 25 ans et les aînés domiciliés dans le canton devraient bientôt bénéficier de réductions de 250 et de 320 francs sur leur abonnement Mobilis annuel. Ces facilités tarifaires seront octroyées dès janvier 2026 pour les seniors et en 2025 pour les jeunes. (Pourquoi une telle différence?). La mesure vise surtout à agir sur le levier du prix pour augmenter l'attractivité des transports en commun.

Ensemble à gauche & POP dit vouloir élargir les bénéficiaires de ce projet et travaille avec d'autres forces pour une nouvelle initiative populaire cantonale pour des transports publics à prix très réduits.

Initiatives pour l'Allègement des primes et pour un Frein aux coûts

Le rejet de l'initiative pour l'allègement des primes de l'assurance maladie ne résout pas le problème de leur prix beaucoup trop élevé qui continue de peser lourdement sur le pouvoir d'achat de la population. Il faut maintenant que le contre-projet du Parlement soit mis en œuvre rapidement et de manière conséquente. Les cantons devront respecter la nouvelle part minimale définie par la loi pour la réduction des primes et rapidement adapter leurs règlements et leurs budgets. En ce qui concerne l'initiative sur le frein aux coûts, la majorité du peuple craignait que les prestations soient restreintes et que la qualité des soins de santé diminue en conséquence. Ici, le contre-projet du Parlement prévoit que la politique et le système de santé doivent définir des objectifs de coûts et, s'ils ne les respectent pas, les justifier et en expliquer les raisons. C'est un pas dans la bonne direction, mais un pas très modeste.

(Verena Loembe, membre du comité de la FARES, in Newsletter VASOS/FARES, 27.06.2024)

Une décision de justice corrige une inégalité cachée de l'AVS

Les bonifications éducatives doivent être attribuées en totalité à la personne du couple qui a baissé son temps de travail, estime le Tribunal cantonal neuchâtelois. Cela permettra à de nombreuses femmes à travers le pays de ne plus être pénalisées au moment de leur retraite. En effet, 90 % des travailleuse-s qui réduisent leur taux d'activité salariale pour élever leurs enfants sont des femmes.

Des bonifications éducatives sont attribuées par l'AVS pour compenser les différences au moment de la retraite mais elles sont partagées entre les deux conjoints et n'entrent donc que pour moitié dans le calcul de la rente AVS si la femme prend sa retraite avant son mari.

Cette inégalité est sur le point de changer à Neuchâtel et les assurées d'autres cantons pourront se saisir de cette décision du tribunal pour demander la même chose dans leur canton ou peut-être qu'un député le fera au niveau fédéral.

Un appel choc ? N'ayez pas peur ! Raccrochez tout simplement !

L'appel choc est une forme particulièrement agressive d'escroquerie téléphonique. Lors d'un appel choc, vous êtes appelé et confronté à un message inventé, mais qui semble crédible. La plupart du temps, les escrocs prétendent qu'un membre de votre famille est en grave difficulté ou en grand danger et que vous pouvez atténuer cette situation ou écarter le danger en remettant – aussi vite que possible ! – de l'argent et des objets de valeur à un(e) messenger(ère).

Une nouvelle qui semble crédible : un « médecin-chef » dit que votre fils a eu un accident et qu'il a besoin d'une avance pour l'opérer. Un « avocat » veut sortir votre fille de garde à vue contre une certaine somme d'argent. De prétendus « policiers » avertissent d'un danger de cambriolage et proposent de venir chez vous pour mettre votre argent et vos objets de valeur en sécurité.

N'ayez pas peur ! Raccrochez tout simplement. Sur le site www.appel-choc.ch, en plus de deux spots télévisés, vous trouverez des explications et des recommandations pour savoir si un appel est authentique ou s'il s'agit d'un appel choc frauduleux.

Ce qu'il faut garder à l'esprit :

La police ne demande jamais d'argent par téléphone.

La police n'appelle jamais depuis le numéro d'urgence 117.

Ne donnez jamais d'informations sur vos coordonnées bancaires, vos finances ou vos situations personnelles.

Ne laissez jamais entrer des étrangers chez vous.

Ne remettez jamais d'argent ni d'objets de valeur à des personnes inconnues, même si elles portent des uniformes apparemment authentiques.

Source: page de prévention de la Police cantonale vaudoise. (On peut également se référer à l'article de Pierre Butty, *Arnaques et personnes âgées*, paru dans le *Courrier de l'AVIVO* n° 2/2024, p. 29-23)

■ Andrea Eggli

À propos du recours contre la votation AVS21

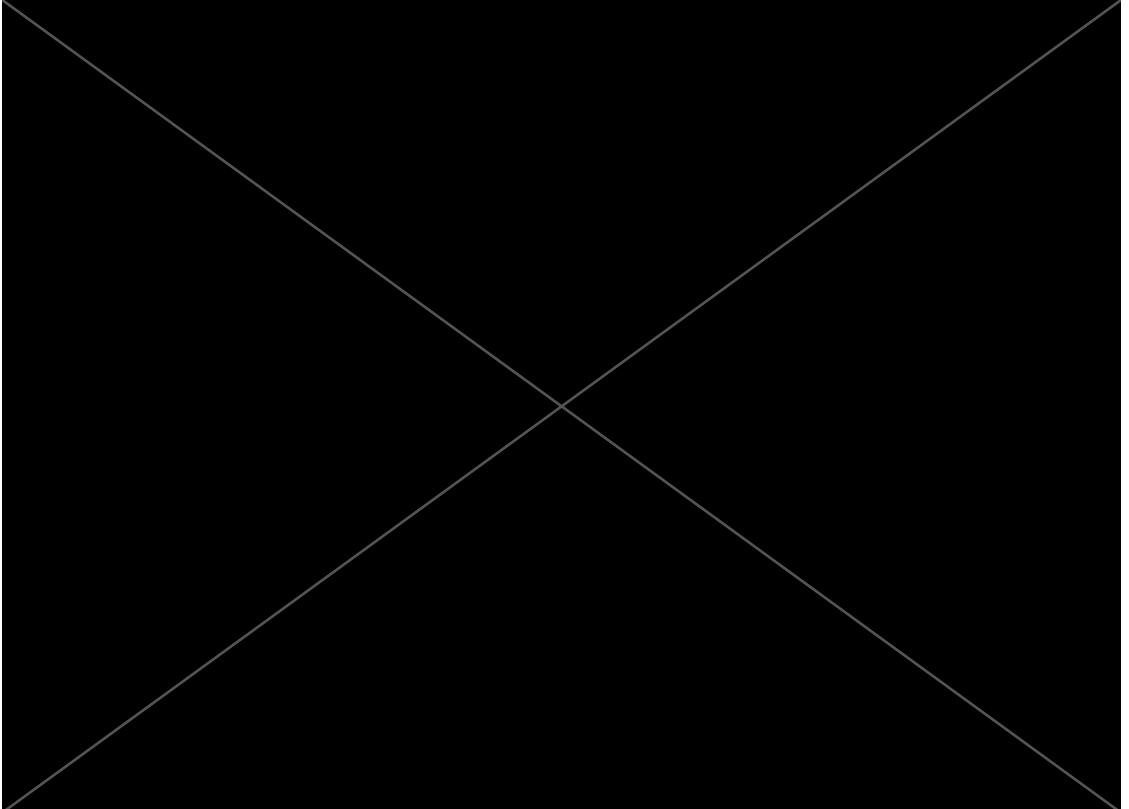
À la suite de l'annonce d'une erreur de prévision particulièrement pessimiste à l'horizon 2030

des dépenses de l'AVS, un recours contre la votation du 25 septembre 2022 (AVS21 avec passage de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans) a été déposé par Lisa Mazzone, présidente des Vert-e-s ce 10 août dernier.

Dans ce genre de cas, les électeurs-trices qui veulent recourir doivent saisir le gouvernement du canton où ils votent. Lorsque l'objet du litige concerne l'ensemble du pays, le gouvernement cantonal doit alors se déclarer incompétent à juger du fond. Cela sera certainement le cas dans cette affaire. Alors seulement les recourant-e-s pourront saisir le Tribunal fédéral. Ce n'est donc pas demain que nous saurons si nous revoterons ou non sur l'âge de la retraite des femmes.

■ Roland Rapaz

PUBLICITÉ



CHARLOTTE ET GASTON

Le voisin importun

– Où allons-nous nous asseoir...
– Là-bas c'est assez chaleureux et il y a un peu de vue.
– Ce n'est pas comme la dernière fois quand le garçon nous avait installés dans un couloir aveugle.
– Ne sois pas rancunier, c'était l'été et il y faisait enfin la fraîcheur que nous cherchions tant.
Cet après-midi-là, par contre, le temps était maussade. Il régnait une sorte de grisaille, une température juste un peu trop fraîche à cause d'une humidité désagréable. Il aurait mieux valu n'importe quel autre temps, par exemple un vrai brouillard ou du vent d'automne qui fait voler les feuilles mortes. Ou même la pluie (à condition qu'elle soit légère). Bref, je n'étais pas contente de la météo et je ne savais pas où aller pour me réfugier. Comme vous connaissez mon ami Gaston, il m'a proposé un salon de thé. Je l'ai suivi à moitié convaincue. Lui non plus d'ailleurs n'était pas de la meilleure humeur. Bref, nous avons trouvé notre bonheur et nous avons une place fort agréable. Le moral remontait.
– Tu sais Charlotte, je me sens entre deux eaux aujourd'hui. Je ne sais pas bien pourquoi. Peut-être à cause d'un rêve idiot que j'ai fait.
– Ça peut arriver qu'on soit perturbé par ce genre de choses. Je le crois bien. Tu veux me le raconter?
– Et ces messieurs dames, qu'est-ce qui leur ferait plaisir?
Après quelques hésitations nous avons choisi nos boissons.
– Et que veux-tu manger Gaston?
– Non... Non... Rien. Merci.
Je ne connaissais pas mon ami sous cet angle. Qu'une confidence le mette dans cet état malgré sa passion pour les pâtisseries m'intriguait au plus haut point.
– Alors. Ce rêve?
– Comment te dire. C'est un rêve récurrent dont j'avais pris l'habitude, mais cette nuit il avait changé.

– Tu veux dire que tu es perturbé dans tes habitudes jusque dans ton sommeil?
– Pas le sommeil, les songes seulement. Enfin, celui-là particulièrement.
– Et c'était si désagréable que ça?
– En fait, moins désagréable que de coutume, mais plus bizarre.
J'attendais la suite avec curiosité pendant que le serveur déposait soigneusement nos boissons devant nous. Il faut dire qu'il avait un certain style. Assez charmant.
– Tu vois, il m'arrive plusieurs fois par année de rêver que je sors dans la rue bien habillé mais avec mon pantalon de pyjama, et cette fois...
– Bonjour! C'est libre à la table à côté de vous?
– Euh... Oui, oui Monsieur. Faites seulement.
– Merci bien. Je n'aime pas les endroits déserts, vous savez. Je suis un homme de relation.
– Bien. Faites. Le garçon va venir s'occuper de vous. Tu me disais, Gaston?
– Excusez-moi, je ne vais pas vous déranger. Mais vous savez, ici, si on veut de la chantilly sur un clafoutis il faut vraiment insister. Ils ne comprennent rien. Ce n'est pourtant pas difficile de rajouter un supplément.
– Comme vous le voyez, nous ne faisons que boire. Et puis mon ami est en train de...
– Ah, je vois. Je suis un homme de relation. Je comprends qu'on ait des choses à se dire entre amoureux.
Mais je voulais vous avertir. Parce je suis conseiller. Conseiller en développement d'entreprises. Lanceur de start-up. Promoteur d'innovation. Je suis toujours sur plein de projets.
– Euh, nous ne sommes pas amou...
– Laisse tomber Gaston. Tu vois bien que Monsieur va nous laisser parler tranquillement. N'est-ce pas?
– Oui, bien sûr. Je comprends. Je suis un homme de relation.

Notre voisin se mit alors à consulter son smartphone.

Mais il était devenu plus difficile à mon ami de se livrer. Il supporte très mal le ridicule. Alors risquer d'être entendu en me confiant attendre le bus en pyjama n'était plus dans ses cordes. Mais il essaya tout de même et se rapprocha de moi pour pouvoir chuchoter.

– Vous savez. Là-dedans. Dans ce portable. Il y a quatre mille contacts. Dans le monde entier. Ça m'a coûté un million. Mais qu'est-ce que c'est utile d'avoir un réseau !

– Oui Monsieur, nous savons que vous êtes un homme de relation, répondis-je rouge de colère.

Il s'adressa à Gaston : « – Et, savez-vous que j'en ai même en Australie. C'est très utile quand il faut lever cinq millions pour un financement. »

Gaston bégayait. Il n'arrivait pas à renvoyer ce malotru.

– Vous savez, moi aussi je suis à l'AVS. Mais à septante ans je travaille toujours. C'est la vie. La force de la vie. Ne jamais s'arrêter. Savoir profiter de la vie à plein. Mon médecin me disait qu'il faudrait que je prépare une transition vers la retraite. Il vient de mourir, à cinquante-cinq ans. Je vois que vous savez prendre du bon temps. C'est important d'avoir du bon temps. Il faudrait que je prenne deux ou trois jours de vacances d'ailleurs, vous avez raison. Ça fait des années que je n'arrête pas. Que voulez-vous, je suis un homme de relation.

C'est alors que son téléphone sonna.

– Ah oui. L'heure de mon rendez-vous. Pratiques, ces outils pour s'organiser. Très heureux d'avoir fait votre connaissance. C'est important les relations.

Il sortit en coup de vent, réglant son

addition quasi sur le pas de la porte. Vous pouvez imaginer notre soulagement. Gaston se tourna vers moi.

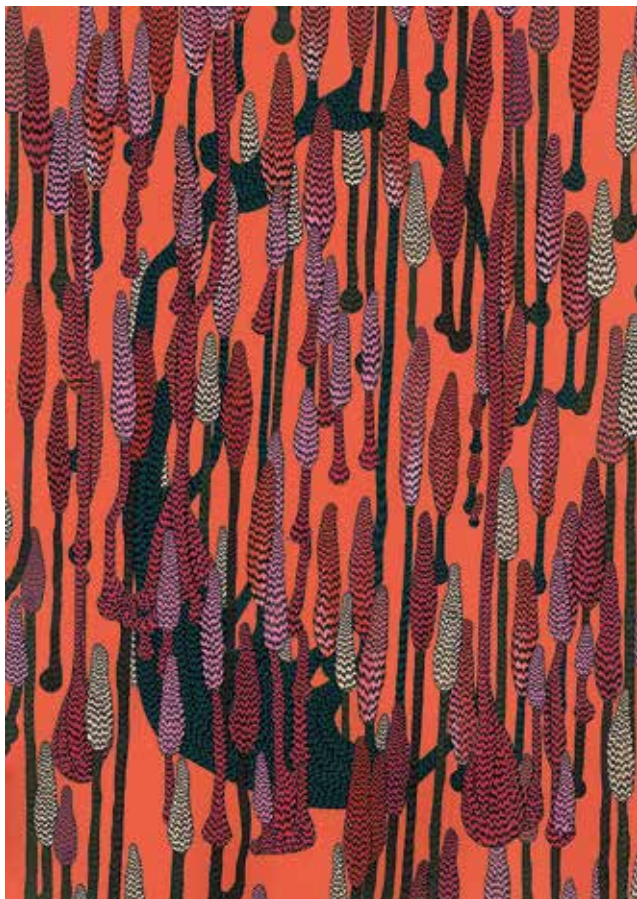
– Tu vois, me dit-il en souriant largement, cet homme avec son costume d'homme d'affaires à rayures. Tu ne trouves pas qu'il avait l'air d'être en pyjama ? Allez, je vais chercher un gâteau. Tu veux une quiche lorraine, un croissant au jambon ?

Pendant que Gaston, qui avait retrouvé sa bonne humeur et allait nous ravitailler, je cherchais à comprendre ce personnage qui nous avait alpagués.

Et la suite du rêve si intime de Gaston me demanderez-vous ?

Pfuit ! Envolée. Gaston ne s'en souvenait plus.

■ Signé Charlotte



Anaëlle Clot, *Sans titre*, 2021,
peinture acrylique, encre et
marqueur sur papier,
29.7 x 42 cm

Financement de la 13^e rente AVS (Suite)

Notre article sur le financement de la 13^e rente AVS, paru dans le précédent numéro du *Courrier de l'AVIVO* s'arrêtait au 5 juillet, date de l'échéance de la consultation du projet du Conseil fédéral. (Voir les nos 3 et 4/2024 du *Courrier de l'AVIVO*).

Précédemment

Récapitulons. Le 3 mars 2024, le peuple et les cantons plébiscitent l'introduction d'une 13^e rente AVS. Au lendemain de ce vote de confiance dans le 1^{er} pilier, le Conseil fédéral, au vu des projections des finances de l'AVS produites par l'OFAS¹, estima qu'il fallait trouver rapidement 4,2 milliards pour financer cette 13^e rente. Il présente alors un projet composé de deux variantes de financement, projet qu'il met en consultation du 22 mai au 5 juillet. Les deux variantes proposées étaient: le financement par une hausse des cotisations paritaires de 0,8 point, ou un mixte composé d'une hausse des cotisations de 0,5 point et d'une hausse de la TVA de 0,4 point. Le Conseil fédéral mettait également en consultation son projet de réduction de la contribution fédérale aux dépenses de l'AVS de 20,2 % des dépenses à 18,7 %.

Des lignes qui ne bougent guère

Financement de la 13^e rente

Dans les jours qui suivent l'échéance du 5 juillet, les partis consultés livrent leurs positions. Elles ne diffèrent guère de ce qu'ils avaient déjà communiqué au lendemain de la votation. Une surprise toutefois, Le Centre, qui avant la consultation préconisait un financement de la 13^e rente par une taxe sur les transactions financières, semble maintenant privilégier le financement par la TVA. Pour les autres, sans surprise:

- L'USS, le PS, et les Verts maintiennent leur solution, soit une augmentation de la cotisation paritaire de 0,8 point.
- L'AVIVO suisse, se prononce également

en faveur d'une telle augmentation des cotisations salariales.

À l'autre bord politique:

- L'UDC et le PLR refusent les deux options avancées par le Conseil fédéral. Ils attendent de celui-ci qu'il s'attelle rapidement à une réforme complète de l'AVS, la 13^e rente y compris.

Réduction de la contribution fédérale

Les réponses à la consultation confirment une opposition générale à une réduction de la contribution fédérale. Le PS, l'USS et même des PLR ont rappelé que la clé de répartition actuelle du financement de l'AVS, soit 79,8 % par les cotisations salariales et 20,2 % par la contribution fédérale, a été acceptée par le peuple à une majorité des deux tiers, en mai 2019, lors de la votation sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS. Hier quasiment!

Couac, stupeur et indignation

Les vacances parlementaires passées, la prévoyance vieillesse refait les gros titres de nos quotidiens: c'est d'abord l'affaire de l'erreur de prévision des dépenses de l'AVS de 4 milliards, suivie, dans la foulée, de l'annonce par la Conseillère fédérale E. Baume-Schneider du financement de la 13^e rente exclusivement par une augmentation de la TVA.

La TVA, rien que la TVA

Le 14 août, E. Baume-Schneider annonce que le financement de la 13^e rente AVS passera exclusivement par une hausse de la TVA. « Tout le monde participera ainsi au financement, y compris les retraités qui n'ont pas forcément besoin d'une 13^e rente », argumente-t-elle. Et, poursuit-elle « Comme les besoins de financement ont baissé, (les 4 milliards retrouvés) c'est plus simple et plus clair d'avoir une seule mesure ». La hauteur exacte de cette hausse ne sera toutefois connue qu'en automne.

Bien qu'il reconnaisse que la majorité des participants à la consultation se soit exprimée en faveur de la variante mixte: relèvement des cotisations salariales et de la TVA, le Conseil fédéral opte pour une troisième variante dont on ne sait pas trop qui en était partisan. Cette décision fâche tant à gauche qu'à droite.

Rien ne presse!

Pour les élu-e-s de droite, puisque les finances de l'AVS vont mieux que prévu, un financement additionnel de la 13^e rente devient moins urgent. Le chef du groupe parlementaire UDC Thomas Aeschi confirme ce peu d'empressement. « Ce serait raisonnable de reporter la décision sur le financement de la 13^e rente AVS. » Cyril Aellen (PLR/GE) ne dit rien d'autre « Le PLR maintient que le financement de la 13^e rente doit être réglé dans le cadre de la prochaine révision globale de l'AVS. » Ces appels sont partagés par l'Union suisse des arts et métiers (USAM) qui ne manque pas d'ajouter qu'à cette occasion une augmentation de l'âge de la retraite devra également être envisagée. (24 heures du 07.08.24)

En clair, la stratégie des partis bourgeois est de temporiser, d'éluder le financement de la 13^e rente jusqu'à la grande réforme structurelle de l'AVS promise pour 2026 par le Conseil fédéral.

Une décision qui rompt avec le principe de solidarité

À gauche on relève que la TVA est un impôt indirect qui, sur la consommation des produits de la vie courante, pèse autant sur les petits revenus que sur les gros. Pierre-Yves Maillard n'omet pas de rappeler que le financement de l'AVS par les cotisations salariales est la solution la plus juste socialement.

Satisfaction des patrons

L'Union Patronale Suisse (UPS) est ravie de la décision, alors qu'elle était partie prenante du compromis entre les partenaires sociaux saboté par la droite parlementaire. Satisfait également, Le Centre qui s'était exprimé dans ce sens lors de la consultation.

Vous avez dit « consultation »

Par ailleurs, le Conseil fédéral, malgré une opposition majoritaire, maintient la baisse de la participation de la Confédération aux dépenses de l'AVS. Il concède toutefois une diminution de cette baisse de 20,2 actuellement à 19,5 %, au lieu d'une baisse à 18,7 %. Ce qui représentera encore une diminution de 300 millions de francs.

Là également, alors que la baisse de la contribution fédérale a été largement rejetée lors de la consultation, le Conseil fédéral ne tient pas compte des avis majoritaires. « C'est à se demander pourquoi le Conseil fédéral consulte », s'indigne Pierre-Yves Maillard.

Quoi qu'il en soit, la décision du Conseil fédéral sera soumise prochainement aux Chambres. Qu'en feront-elles? il y a fort à parier que rien ne sera décidé et que tout supplément de financement de l'AVS sera renvoyé à cette réforme structurelle tant attendue par les partis bourgeois et l'économie. Si toutefois une hausse de la TVA passait la rampe du Parlement, elle serait obligatoirement soumise au vote populaire.

« La rente sera versée en 2026 »

En attendant, Elisabeth Baume-Schneider rassure: « La rente sera versée (en 2026) », et l'USS, au vu des 4 milliards retrouvés, demande le versement de la 13^e rente dès 2025.

Une solidarité grignotée

Le financement complet ou partiel de la 13^e rente par une augmentation des cotisations salariales est balayé par le Conseil fédéral quand bien même une majorité des consultés étaient en faveur d'un financement mixte cotisation-TVA. Avec cette décision, le Conseil fédéral s'éloigne du mode de financement social de l'AVS, soit que chacun contribue en fonction de ses revenus du travail. On brandit la protection de la classe moyenne, des PME, mais c'est surtout les hauts et très hauts revenus qui sont ainsi épargnés ainsi que l'employeur qui n'aura pas à contribuer à une cotisation paritaire. Cela

ne présage rien de bon pour la future réforme structurelle, dont on peut soupçonner l'attente, de la part des partis bourgeois, d'une remise en cause des valeurs fondamentales de l'AVS que sont la solidarité et l'universalité. Sans omettre un passage à la hausse de l'âge de la retraite.

■ Roland Rapaz

Sources : pour les faits comme pour les « fortes paroles », les médias romands

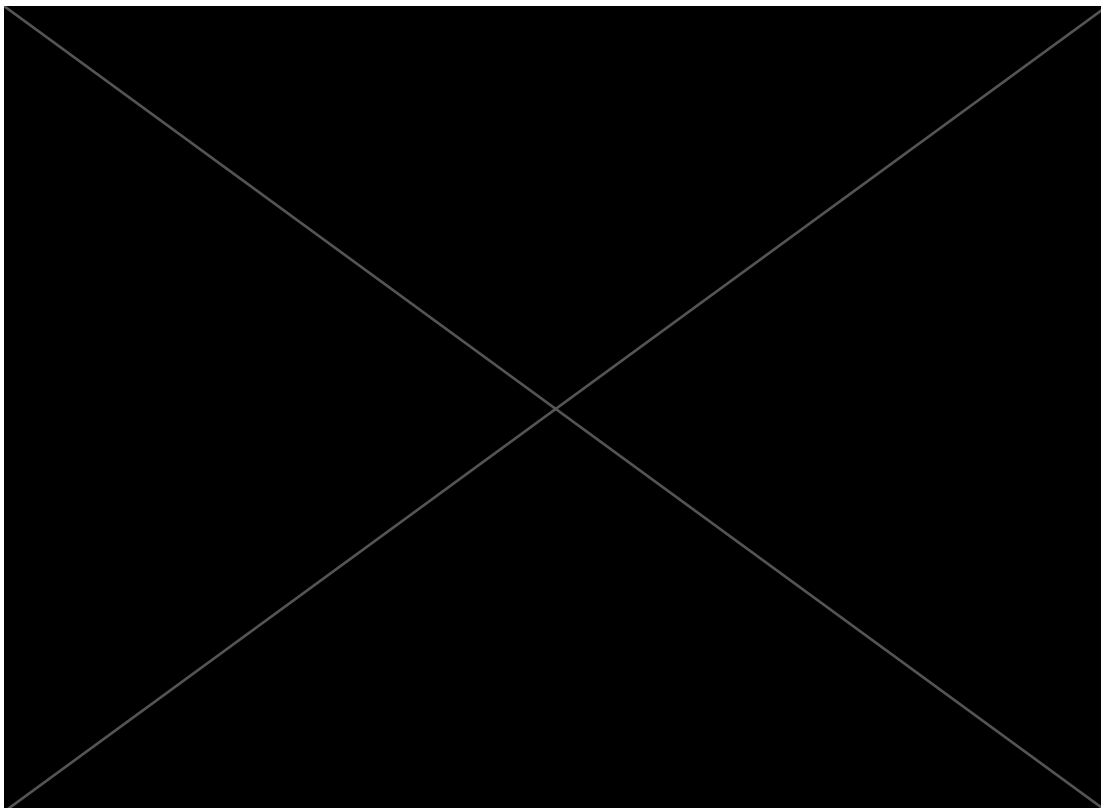
¹ C'était avant l'annonce de « l'erreur de calcul » de 4 milliards qui suscita immédiatement courroux et indignation au sein des partis et des partenaires sociaux. Inévitablement, l'annonce de cette erreur de 4 milliards interférera dans la suite du débat sur le financement de la 13^e rente.

Financement de la 13^e rente : le Conseil fédéral table sur une hausse de la TVA !

Avant l'annonce de l'OFAS sur les mauvais calculs sur l'AVS, la majorité des participants à la consultation se sont prononcés en faveur d'un double relèvement, des cotisations salariales (+0,5 %) et de la TVA (+0,4 %). Le gouvernement table aujourd'hui uniquement sur une hausse de la TVA bien plus élevée que les 0,4 % proposés en consultation puisque la proposition du gouvernement est de 0.7 point ! Il s'agit là de la solution la plus mauvaise pour les petits revenus !

■ Andrea Eggli

PUBLICITÉ



75 ans qu'ils prévoient le pire pour l'AVS

Une annonce qui fait boum

Mardi 6 août, l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS) annonce qu'il avait commis des erreurs dans ses prévisions des dépenses de l'AVS. Ces dépenses ont été surestimées d'environ 4 milliards de francs à l'horizon 2033, soit un écart de 6 %.

En pleine campagne de votation

Or, ces prévisions erronées ont été largement diffusées en 2022, lors de la campagne sur la réforme AVS21. L'argumentation principale des partisans de cette réforme reposait sur de prétendues mauvaises finances de l'AVS. Seule l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes éviterait aux finances de l'AVS d'être dans le rouge dès 2030, nous affirmait-on.

Rien de nouveau

Ce n'est pas la première fois qu'on nous prédit la faillite de l'AVS. Dès les premières années qui suivent son introduction, les partisans d'une prévoyance vieillesse individuelle et privée prédisaient une rapide débâcle de cette assurance sociale. Au fil des années, avec le développement et l'obligation du 2^e pilier, le lobby des assureurs et leurs relais politiques ont régulièrement réitéré ce message à chaque tentative d'augmenter les rentes ou pour augmenter l'âge de la retraite. Chaque fois, comptes de l'AVS à l'appui, les partisans de l'AVS ont pu démontrer la bonne santé financière de notre 1^{er} pilier.

Bis repetita

L'annonce de cette erreur a fait bondir la classe politique. D'autant plus que, quelques jours plus tard, après les réactions scandalisées de nombreux élus, nous apprenons que l'OFAS avait eu des doutes sur ses prévisions dès la mi-mai déjà, mais qu'il n'en avait informé sa ministre qu'à mi-juillet. Elle-même n'en a informé les député·e·s et les médias que le 6 août. Or, pendant ces deux mois et demi la consultation sur le financement de la 13^e rente AVS était ouverte.

Réactions

Dès la première information sur cette erreur de prévision, les reproches fusent de tous bords. À gauche comme à droite, on évoque un « manque de respect pour le débat parlementaire et les citoyens ».

- Les femmes Vert·e·s et socialistes, se sentent flouées. Elles soulignent que le vote sur le relèvement de l'âge de la retraite des femmes « n'a été accepté que par une très faible majorité de la population (50,5 %) sur la base de chiffres erronés ».
- Au-delà de l'indignation, de la consternation, à gauche on relève que « On voit clairement que le financement à long terme de l'AVS est bien plus solide que ce qui avait été pronostiqué jusqu'à présent. »
- L'USS exige que la 13^e rente soit versée dès 2025 et que les suppléments de rente pour les femmes particulièrement touchées par le relèvement de l'âge de la retraite soient adaptés au renchérissement.
- Pierre-Yves Maillard, conseiller aux États (PS/VD) et président de l'USS stipule : « Ces prévisions erronées doivent avant tout permettre de ramener le débat social à la réalité actuelle et pas de le projeter dans des fantasmes à vingt ans. »

À droite c'est aussi l'indignation :

- « Cette affaire est absolument scandaleuse et incompréhensible réagit l'UDC Céline Amaudruz. (...) ce genre de couac est inquiétant ».
- Selon le PLR, l'OFAS fait face à « un fiasco ». Le parti exige que les commissions de gestion des deux Chambres « enquêtent immédiatement sur cette erreur sans précédent pour l'AVS ».
- « Tout ceci n'est pas bon pour la crédibilité des institutions. » Thomas Aeschi (UDC/ZG)

L'UDC et le PLR n'hésitent pas à demander des comptes à Elisabeth Baume-Schneider. « C'est une grave faute politique de la part d'Elisabeth Baume-Schneider », dénonce Cyril Aellen (PLR/GE) in *Le Temps* du 07.08.2024.

Recours contre le vote d'AVS21

Très rapidement les Verts et les femmes socialistes envisagent de déposer un recours contre la votation du 25 septembre 2022. Le 10 août c'est chose faite. Lisa Mazzone, présidente du parti écologique a déposé à Genève un recours contre la votation d'AVS21 auprès du gouvernement genevois. L'USS, pour qui la population n'a pas été informée de manière objective, a fait savoir qu'elle soutenait les recours.

Contrairement à la gauche, la droite n'appelle pas à annuler la votation sur AVS21. Pour elle, l'AVS est de toute manière confrontée à un problème de financement. Avec la rectification de l'erreur, les déficits prévus seront seulement moins importants.

Questions

Au-delà de l'expression d'une juste indignation et colère, trois questions reviennent dans toutes les bouches :

- Comment une telle erreur de calcul est-elle possible?
- Pourquoi l'OFAS a attendu si longtemps (deux mois) avant d'informer sa ministre?
- Pourquoi les services d'Elisabeth Baume-Schneider ont à leur tour attendu trois semaines avant d'informer la population?

Explications de E. Baume-Schneider

E. Baume-Schneider confirme n'avoir été informée que le 15 juillet. Elle annonce qu'elle a ordonné une enquête administrative qui permettra de faire toute la lumière sur ce qui s'est passé et de tirer les conséquences nécessaires pour que cela ne se reproduise pas ». Elle s'engage à présenter de manière transparente la façon dont l'erreur s'est produite.

Explications de l'OFAS

Ce sont deux formules mathématiques erronées à l'intérieur d'un système complexe qui ont conduit l'Office à publier des perspectives trop pessimistes. Depuis la découverte de l'erreur, l'Office a développé deux modèles alternatifs de calcul cet été dont il se dit satisfait. De nouvelles perspectives financières rectifiées

devraient être publiées ce mois de septembre. Par ailleurs, l'OFAS justifie l'absence de communication de mi-mai au 15 juillet par le besoin de vérifier la réalité et l'ampleur de l'erreur détectée avant d'informer qui de droit.

Conséquences

- Cette erreur de prévision a, de suite, interféré dans les décisions et les débats sur le financement de la 13^e rente.
- Elle a certainement ébranlé la confiance dans les chiffres de l'OFAS publiés avant la votation du 22 septembre sur la réforme de la prévoyance professionnelle (LPP21)
- Le discours selon lequel les informations sont manipulées pour orienter les votations risque de se développer.
- Le rétablissement de la confiance dans les prévisions publiées par l'État demandera de la transparence et de l'humilité.
- Recours contre la votation sur la réforme AVS21.

Incertitudes/erreurs

De nombreux parlementaires, de tous bords, soulignent la nécessité d'introduire de la transparence et de la vérifiabilité dans les méthodes de calcul pratiquées par l'OFAS. Faut-il vraiment des systèmes toujours plus complexes? « Nous avons remplacé l'incertitude par l'erreur » estime le conseiller national Roger Nordmann (PS/VD) « On se raconte des histoires si l'on croit que les sciences exactes sur lesquelles s'appuient de tels systèmes peuvent réellement prédire avec précision des phénomènes économiques et sociaux, par définition en constante évolution », avertit le conseiller national. Le développement et l'utilisation du big data et de l'intelligence artificielle ne vont certainement pas contribuer à la transparence, la vérifiabilité et la compréhension des prévisions.

On veut bien croire à l'erreur de calcul, mais l'OFAS semble coutumier de prévisions pessimistes, et particulièrement lorsqu'il est question d'affaires sociales, relèvent plusieurs commentateurs de l'affaire. Ces prévisions

résultent d'une formule complexe comprenant de nombreuses variables. L'OFAS n'adopterait-elle pas pour chacune d'elle l'hypothèse la plus pessimiste? La permanence des messages de doutes sur la survie de l'AVS diffusés par ses « discréditeurs » aurait-elle pénétré les esprits au sein des services de la Confédération?

■ Roland Rapaz

Sources: faits et « fortes paroles » tirés des médias romands

Quatre fâcheux milliards ?

Les perspectives financières de l'AVS annoncées année après année étaient fausses. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a avoué une erreur de calcul conséquente: le déficit de l'AVS prévu en 2033 a été surévalué de 4 milliards de francs. La formule de calcul serait erronée depuis 2019, ce qui ferait grossir le montant à plus de 14 milliards !

Et ce n'est pas sans conséquences. Les projections de l'OFAS sont largement utilisées dans les décisions politiques, comme lors de la votation sur AVS 21.

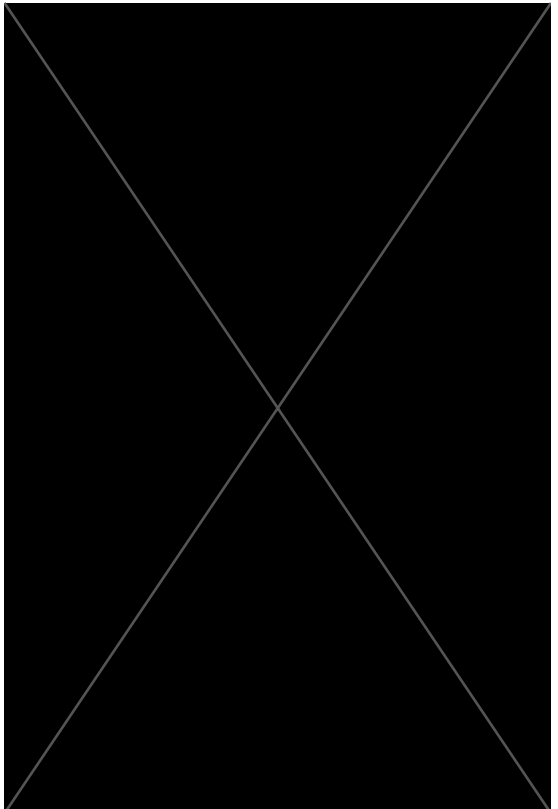
Le livret de votation de l'été 2022 sur cette réforme, qui prévoyait notamment de relever l'âge de la retraite des femmes, contenait des chiffres erronés. Le Conseil fédéral y écrivait

que l'AVS avait besoin de 18 milliards de francs... voilà qu'il en aurait déjà retrouvé 14 ! Mi-septembre l'OFAS obtient des nouveaux calculs et publie une nouvelle fois des chiffres. Pour 2023, il ne s'agirait « que » de 2,5 milliards... On jongle avec les milliards une semaine avant la votation sur la réforme LPP 21... où est la vérité dans tout cela ?

En réaction à ces calculs erronés, les Vert-e-s et les Femmes socialistes ont déposé un recours contre la votation. Les sondages disaient qu'un tiers des votants avaient eu peur pour la santé financière de l'AVS, bien plus que les 30 000 voix de différence ayant suffi à son approbation ! La votation sur AVS21 et le relèvement de l'âge de la retraite doivent être annulés !

■ Andrea Eggli

PUBLICITÉ



Votations fédérales du 24 novembre 2024

NON à la réforme du droit du logement

Une réforme pour se débarrasser des locataires

Deux initiatives fédérales issues des milieux immobiliers ont récemment été acceptées par le Parlement. Ces modifications du droit du bail visent malheureusement exclusivement à favoriser les bailleurs en péjorant encore la situation des locataires. Il convient d'emblée de rappeler ici que ces attaques contre le droit existant n'ont pour but que de faciliter la résiliation de contrats de bail avec l'idée de pouvoir relouer plus cher ensuite.

Sur le fond, le lobby immobilier entend faciliter le congé donné aux locataires dans deux domaines, celui du besoin propre et celui de la sous-location (nous y reviendrons). Dans son communiqué daté du 19 octobre 2022, le Conseil fédéral - d'ordinaire très réceptif aux intérêts des milieux immobiliers - a estimé que cette réforme conduirait à créer un déséquilibre trop important en faveur de la partie bailleuse. Il a également indiqué que l'introduction de cette réforme était disproportionnée et ne se justifiait pas.

La première modification du droit concerne un durcissement des conditions de la sous-location, d'une part en la limitant drastiquement dans le temps (deux ans au maximum), et d'autre part en introduisant une myriade de nouvelles obligations au locataire qui entend sous-louer. Il convient ici de préciser que toute personne titulaire d'un bail qui vit avec une (ou plusieurs) autre personne qui s'acquitte d'une participation au paiement du loyer est concernée, puisque juridiquement, il s'agit d'une sous-location. Dans le nouveau droit, le bailleur pourra notamment mettre fin au contrat en observant un délai de 30 jours si le locataire qui sous-loue omet de communiquer par écrit certains détails (la désignation précise de l'objet sous-loué par exemple) ou si la sous-location dure plus de deux ans. Les professionnels de l'immobilier prétendent que ce nouveau

dispositif vise à lutter contre la location de vacances (via la plateforme Airbnb notamment), mais il s'agit de toute évidence d'un prétexte, puisque le droit actuel permet déjà d'interdire ce type d'activité. On relèvera au passage que contrairement aux idées reçues, ce sont essentiellement les sociétés immobilières qui pratiquent la location touristique de courte durée, souvent via des annonces laissant croire qu'il s'agit de particuliers.

La seconde réforme concerne le congé donné par le bailleur qui entend louer le bien à sa famille ou à ses proches. Le droit actuel prévoit déjà cette possibilité, dans un dispositif qui tient compte équitablement des intérêts du bailleur et du locataire. Le nouveau texte fera la part belle aux seules préoccupations du bailleur, et permettra de mettre à la porte en quelques semaines des familles ou des personnes âgées au seul motif qu'un proche aurait l'intention de venir prochainement occuper le logement. Il est important d'indiquer ici que l'écrasante majorité des dossiers de ce type traités par l'Asloca aboutit au constat que le besoin propre invoqué par le bailleur se révèle en réalité être un simple prétexte, le proche en question n'ayant jamais intégré le logement. Qu'importe, pour les investisseurs immobiliers, l'opération est un succès puisqu'elle aura permis de se débarrasser des locataires et de relouer plus cher dans un délai très court.

Les logements visés par ces résiliations seront prioritairement ceux dont le loyer est encore abordable, et qui sont souvent habités par des personnes âgées dont le bail est ancien. Le risque de plonger ces personnes dans la précarité est alors bien réel, notamment au vu des difficultés qu'auront ces personnes à retrouver un logement en raison du faible niveau des rentes.

En conclusion, il est important de garder à

l'esprit que si ces deux modifications du droit – que l'Asloca combat par référendum – sont en apparence assez marginales, elles auront des effets immédiats pour certaines catégories de locataires.

Au niveau cantonal, cette course aux profits s'en prend à la fixation du loyer après travaux, avec un projet de loi validé par le Grand Conseil, et qui entend relever les loyers jugés trop modestes, empêchant ainsi les locataires de

contester le nouveau loyer après travaux même si celui-ci est abusif. Une telle déconnexion des autorités politiques avec les besoins de la population est incompréhensible, et il est très probable que les Vaudoises et les Vaudois doivent une nouvelle fois se rendre aux urnes pour défendre leurs intérêts.

■ Fabrice Berney
Secrétaire général Asloca Vaud

NON à la modification de la loi fédérale EFAS, Financement uniforme des traitements ambulatoires et hospitaliers

Nous voterons en novembre sur EFAS, la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie – Financement uniforme des prestations, contre laquelle le SSP, Syndicat des services publics, a fait aboutir le référendum. Il impacte le financement du système de santé en imposant une nouvelle répartition des dépenses entre cantons, caisses-maladie et assuré-e-s. D'ici là, nous devons toutes et tous convaincre la population de rejeter EFAS dans les urnes.

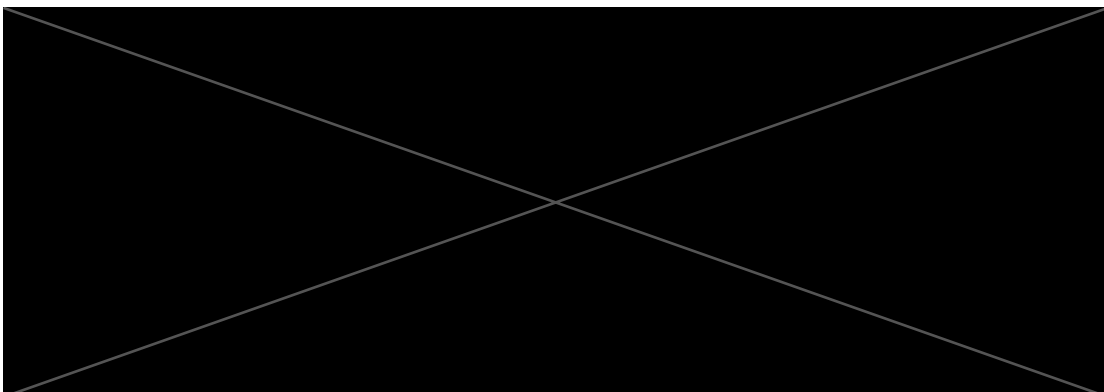
Avec la révision EFAS, la participation des assuré-e-s au coût des soins n'est plus plafonnée,

donc ils et elles verront la facture en EMS augmenter fortement. santésuisse prévoit des coûts de primes supplémentaires de près de 10 milliards d'ici 2040. Par ailleurs, la pression sur le personnel des EMS sera encore plus forte. Grâce à EFAS les caisses-maladie géreront les milliards payés par les cantons (~11 milliards) et nos primes (~37 milliards).

Évitons que les cantons se désengagent encore davantage de leurs responsabilités de planifier et financer des soins de base de qualité: votons NON à EFAS.

■ Andrea Eggli

PUBLICITÉ



COUP DE PROJECTEUR

Regards sur le tourisme de montagne dans le Chablais

Le Chablais (tant vaudois que valaisan) a certes possédé aussi des lieux de tourisme en plaine. Les Bains de Bex ont été longtemps à la mode. Même Lénine les a fréquentés pendant son long exil en Suisse. Mais la guerre de 1914-18 leur a porté un coup fatal, comme à de nombreux hôtels occupés par de riches visiteurs venus du monde entier. Ce sont surtout les stations de montagne (Villars, Les Diablerets, Leysin ou encore Champéry) qui sont aujourd'hui connues loin à la ronde, et très fréquentées par une clientèle régionale, suisse et internationale. Une petite exposition, constituée surtout d'affiches de l'époque, mais aussi de tableaux, d'extraits de films, de nombreuses cartes postales envoyées par des touristes et autres documents comme des horaires de chemins de fer, s'est tenue à l'Espace Graffenried à Aigle. Elle a pris fin, mais on peut résumer les enseignements qu'elle nous a apportés. Comme partout en Suisse, les chemins de fer de montagne à voie étroite, électrifiés dès le début (BVB, Aigle-Leysin, AOMC et Aigle-Sépey-Les Diablerets) ont « boosté » le développement des stations de montagne, entre 1897 et 1914. Ils ont favorisé la construction de nombreux et parfois prestigieux hôtels, comme le Villars-Palace. Certes, ceux-ci ont connu plusieurs périodes de grandes difficultés (d'ailleurs totalement oubliées dans l'expo), comme les deux Guerres mondiales et la Crise économique des années trente. Chacune de ces stations a ses spécificités, mises en valeur par un média alors tout puissant : les affiches. Leysin, comme ailleurs Davos ou Montana,

a d'abord été un haut-lieu de la lutte contre la tuberculose, grâce à l'héliothérapie, qui guérissait certains malades, mais hélas pas tous ! Après la Seconde Guerre mondiale, l'introduction d'un médicament aux effets spectaculaires, la streptomycine, a rendu obsolètes leurs grands sanatoriums. La reconversion fut au début difficile. La clientèle craignait que le bacille de Koch ne continue à ramper sous leurs portes... Aujourd'hui, ce « danger » est complètement oublié (voire occulté), et les stations de montagne attirent du monde, en été et surtout en hiver. Des images à la saveur nostalgique nous montraient les skieurs descendant des trains avec leur équipement de l'époque : femmes portant bandes molletières et équipées de longs bâtons et de longs skis en bois, avec une pointe qui servait à fixer les peaux de phoque. Seuls les pullovers de laine, de type « norvégien », semblent encore assez actuels. Les affiches étaient parfois modernistes, comme celle qui montrait des skieurs dévalant la « poudreuse » à Champéry, dans des espaces encore relativement vierges, qui n'ont rien à voir avec les « boulevards pour skieurs » surchargés de monde des stations actuelles. Les affiches de ces premières décennies du XX^e siècle véhiculaient cependant beaucoup



© Photos Lionel Henriod

de clichés sur une Suisse idyllique, où le ciel est toujours bleu et où les visages respirent le bonheur. Les Dents du Midi, par leur relief très caractéristique, apparaissaient sur de nombreuses images. Des cartes géographiques (le portable et le GPS n'existaient bien sûr pas encore!) permettaient de s'y retrouver à ski ou lors des randonnées estivales, tandis que les stations offraient des divertissements tels que concerts et bals. On notera cependant que ces plaisirs étaient alors réservés à une minorité aisée de la société.

Villars-sur-Ollon, aujourd'hui encore considérée comme la plus « huppée » de ces stations, avec ses résidences de luxe et ses écoles privées pour les rejetons des nantis de ce monde, était et reste particulièrement renommée pour son golf. On le pratiquait alors en ...pantalon golf (qui l'eût cru?), les femmes dans de jolies jupes écossaises et en chemisier. Les Diablerets, station plus familiale, avec quelques maisons anciennes de type « bernois », a toujours misé sur ses vues impressionnantes du massif du même nom.

Dans les années 1930, la pratique du ski connaît une véritable révolution, avec l'apparition des premiers téléskis et télésièges, particulièrement mis en valeur par la station de Champéry ...sans parler de la célèbre « luge » du Chamossaire à Bretaye, actionnée par un câble de traction, que nos plus anciens lecteurs et lectrices ont encore connue. Ce qui a donné du travail en hiver à nombre de paysans de montagne, qui vivaient assez chichement.

Tout cela nous rappelle une époque aujourd'hui bien lointaine. Faut-il vraiment la regretter ou s'en réjouir, vu la démocratisation des sports, longtemps pratiqués uniquement par une élite sociale... au risque d'une véritable invasion

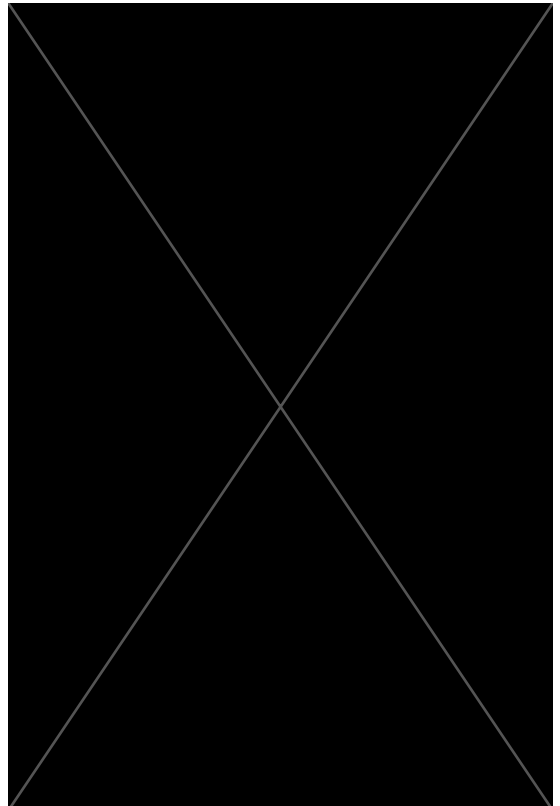


dominicale de nos montagnes et de leurs stations par des dizaines de milliers de skieurs?

■ Pierre Jeanneret

ESPACE GRAFFENRIED À AIGLE

PUBLICITÉ



Dialogue... ou confrontation entre Renoir et Cézanne ?

Une belle exposition à Martigny met en exergue leurs différences

A priori, la volonté de réunir ces deux géants de la peinture nous paraissait un peu artificielle. Mais nous n'allions pas boudier notre plaisir de voir de tels chefs-d'œuvre ! Or l'exposition s'avère très pertinente dans son propos. Certes, les deux artistes avaient des points communs. Ils étaient liés par une authentique amitié, malgré leurs caractères fort différents : ombrageux chez Cézanne, radieux chez Renoir. Tous deux avaient passé par l'Impressionnisme, comme en témoigne par exemple une *Marine à Guernesey* de Renoir, très proche de Monet. Mais tous deux s'en sont éloignés, pour pratiquer une peinture résolument personnelle. Pour faire court et résumer leurs chemins distincts : Renoir est resté très tributaire de la grande tradition classique, et notamment de l'art du XVIII^e siècle français. Il voulait qu'un tableau soit « une chose aimable, joyeuse et jolie, oui jolie ! », avec une palette de couleurs chatoyantes. Cézanne, lui, s'est davantage intéressé à la structure des objets et des corps, les épurant, les simplifiant, jusqu'à les réduire à des formes géométriques. Tout est dit : il annonce l'art du XX^e siècle et notamment le Cubisme. Les adeptes de ce dernier le tiendront d'ailleurs pour leur précurseur et leur « père à tous » ! Entendons-nous bien : il ne s'agit pas de dire que l'une de leurs œuvres respectives est « supérieure » à l'autre,

voire « meilleure ». Ce sont simplement deux démarches assez opposées. Et cela, toute l'exposition, à travers ses différentes sections, va le mettre en évidence.

Prenons pour commencer leurs bouquets de fleurs. Ceux de Renoir éclatent de couleurs chaudes, ils sont vus de manière frontale et sur un fond neutre, comme le faisait aussi Fantin-Latour. Cézanne, lui, soigne ses cadrages et accompagne les bouquets de céramiques ou de fruits. La structure est pour lui plus importante que le plaisir immédiat des yeux. Il en va de même pour leurs natures mortes. Comparons leurs représentations des fruits. Les pommes, poires et pêches de Renoir ont le duvet de la carnation féminine, et ses fraises sont « à croquer », comme chez Chardin un siècle auparavant. Les fruits de Cézanne se réduisent de plus en plus à des formes géométriques simples, ce que l'on retrouvera par ailleurs aussi chez les peintres de la Nouvelle Objectivité des années 1930.

La différence entre les deux artistes est encore plus flagrante dans leur représentation du corps féminin. Renoir aimait les femmes, la texture de



Auguste Renoir, *Pêches*, 1881, huile sur toile

Musée de l'Orangerie, Paris

**Paul Cézanne, *Paysage au toit rouge*
ou *le Pin à l'Etaque*,**
vers 1875, huile sur toile

Musée de l'Orangerie, Paris

leur peau, leurs douces rondeurs, leurs visages jeunes et souvent mutins. *Les Baigneurs* et *Baigneuses* de Cézanne, au visage quasi absent, sont plus sculpturaux. Là où notre prédilection va à Renoir, c'est dans sa magistrale représentation des jeunes filles (par exemple au piano) et des enfants, dont il saisit l'esprit d'innocence. Ce ne sont pas des « enfants sages » de Anker, futures maîtresses de maison en train de filer ou de tricoter... Ils et elles jouent avec attention, se disent des choses à l'oreille, leurs yeux pétillent, ils respirent la douceur, dans des huiles qui font songer à des pastels aux couleurs un peu évanescences. En revanche, là où Cézanne l'emporte, c'est dans ses visions de la nature, aux arbres dépouillés de leurs feuilles, formant une sorte de géométrie spatiale. Sans parler de ses célèbrissimes « séries » consacrées à la Montagne Sainte-Victoire dans sa chère Provence, où il fuyait les mondanités parisiennes.

Quel que soit l'artiste vers lequel ira votre préférence, cette exposition constitue un

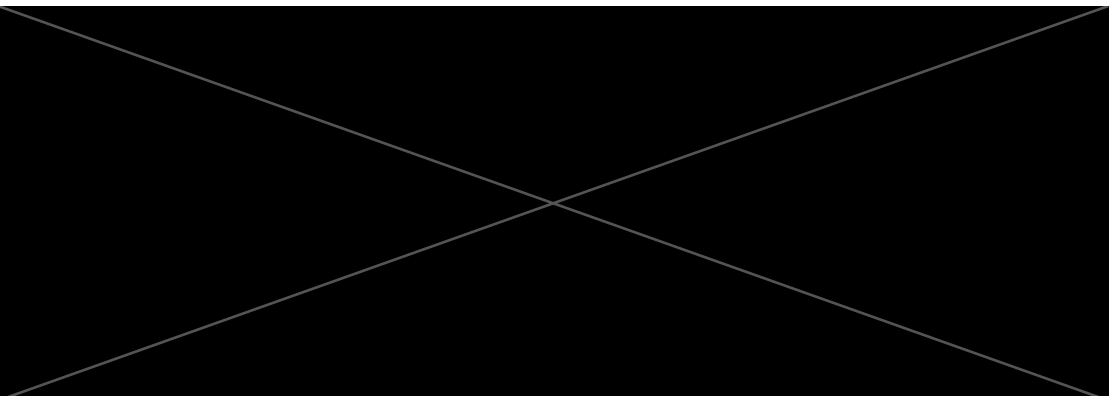


dialogue fort intéressant, et surtout réglera vos yeux.

■ Pierre Jeanneret

« CÉZANNE – RENOIR. REGARDS CROISÉS », MARTIGNY, FONDATION PIERRE GIANADDA, JUSQU'AU 19 NOVEMBRE.

PUBLICITÉ



Un petit Festival de l'été

Sur un ton onirique Pierre Dominique Scheder nous fait part d'un Petit miracle à St-Saphorin

« Pendant 15 jours, le Jardin de la Cure de St-Saphorin a accueilli cet été une comédie utopique intemporelle, celle des Oiseaux d'Aristophane.

Ce spectacle intergénérationnel rassemble des professionnel-le-s et amateur-trice-s autour du théâtre, du chant, de la musique et de l'art du mouvement. Il invite à réfléchir autour du vivre-ensemble, de l'écologie et de l'économie, problématiques déjà présentes en Grèce antique et ô combien toujours d'actualité.

La trame de l'histoire

Deux amis, Belespoir et Ralliecopain, fuient le tumulte du monde avec l'espoir de découvrir un monde meilleur.

Leurs rencontres avec la communauté des oiseaux, qui mène une vie simple et joyeuse, les conduisent à vouloir fonder avec eux une cité idéale entre la terre et le ciel. Une entreprise convoitée par une multitude d'empêcheurs de rêver aussi drôles que désagréables.

Comme à l'époque grecque, les représentations ont lieu avant le crépuscule, à la lumière du jour et sans sonorisation, dans un nid intime privilégiant la relation au public et avec le ciel du Lavaux comme décor ».

Une pluie battante de braves

Une fois de plus Ariane Laramée et son équipe enchantent la région de Lavaux, dérident les Vaudoises et Vaudois. Ariane plonge dans les racines mêmes de la culture universelle. Génial ! Et justement les petits « génies » veillent, volent et dansent autour d'elle et ses comparses. On sait que les anges et toutes créatures invisibles raffolent du théâtre et des fêtes. Nous allons le voir tout à l'heure :

J'étais donc spectateur sur des gradins en

plein air assistant à ce ravissant spectacle. Or le mauvais temps menaçait. Ariane, tout en dirigeant les acteurs et actrices, le Natel en main, consultait le bulletin météo, prête à interrompre la manifestation à tout moment en cas d'orage.

Moi, humblement, connaissant l'action des faiseurs de pluie et de beau temps des peuplades primitives, je fis appel en pensée à Monsieur

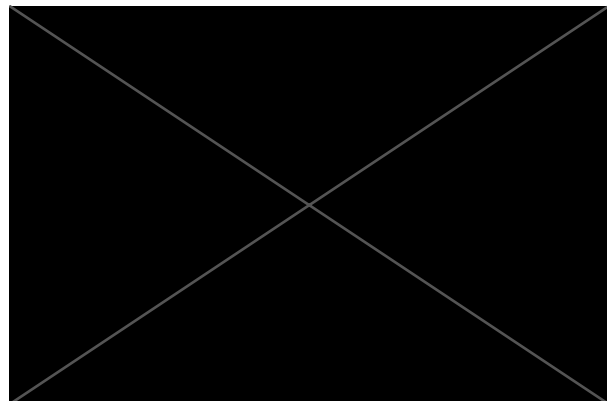
Corbeau, Monsieur météo des folles années du GRAAP (Groupe romand d'accueil et d'action psychiatrique). En effet Monsieur Corbeau avait le don de prédire et de commander la météo. Cela ne me surprenait pas. En effet plusieurs fois j'ai observé l'interaction du psychisme avec la météo. Comme d'ailleurs le dit si bien Verlaine – Il pleure dans mon cœur comme il pleut sur la ville. Alors tout à coup l'horizon orageux fit place à un merveilleux arc-en-ciel. Le

soleil du soir servant de projecteur éclairait la scène où le spectacle se poursuivait sans entraves et sous une pluie battante de braves se propageant à l'infini sur les réseaux zoiaux...

- Pierre Dominique Scheder, le drôle d'oiseau !
Le Général de la Gaudriole !



PUBLICITÉ



Les enfants du placard

Cet article propose un approfondissement d'une des thématiques analysées dans le cadre du programme dirigé par le Fonds national de la recherche et intitulé « Assistance et coercition ». Il fait suite à celui publié dans le numéro 3 du Courrier de l'AVIVO.

L'image de l'enfant du placard est forte et marquante. Elle ne reflète toutefois pas la réalité, qui est complexe et diverse. La situation spécifique des enfants de migrants, confinés dans la clandestinité, est peu connue. Elle a fait l'objet du travail ciblé de la part d'une équipe de recherche, dirigée par Sandro Cattacin de l'UNIGE avec Toni Ricciardi et Marco Nardone¹. Ce texte présente une partie des résultats qui permettent de mieux comprendre ce qui s'est déroulé depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, en particulier à propos des enfants des saisonniers.

Le statut de saisonnier, qui a essentiellement concerné la migration italienne, à la suite de l'accord signé entre l'Italie et la Suisse en 1948, a été appliqué de façon rigoriste, au moins dans un premier temps. Il visait à permettre à un certain nombre de travailleur-euse-s en provenance d'Italie de travailler en Suisse, à raison de neuf mois par année. Le statut était accordé à titre individuel, sans tenir compte de la situation familiale de la personne saisonnière. Par rapport à la famille, le déni était ainsi double puisque l'enfant était exclu et la parentalité pas reconnue. Le statut niait le concept même de famille puisque durant la période de cinq ans imposée, jusqu'à une régularisation possible, mari et femme saisonniers, devaient vivre séparés, même en étant officiellement mariés. Si elles voulaient vivre avec leurs enfants, les familles devaient le faire dans la clandestinité, puisqu'elles ne bénéficiaient d'aucun statut légal sur le territoire suisse. Il s'agissait clairement d'une interdiction du regroupement familial. L'image de l'enfant du placard est pourtant trompeuse, puisqu'elle recoupe une diversité

de situations vécues. Pour simplifier, on peut regrouper les divers cas de figure en quatre catégories selon la stratégie retenue par les familles concernées. Placées devant l'interdiction de migrer avec un ou plusieurs enfants, les familles optaient soit pour :

- 1. La clandestinité :** Les enfants concernés vivaient parfois cette situation durant quelques semaines, quelques mois, puis retournaient au pays, en fonction du permis de séjour, mais aussi des possibilités de visite, de statut particulier comme celui de touriste, par exemple.
- 2. Le placement chez des membres de la famille en Italie,** chez les grands-parents, proches, etc. Cette situation prévalait généralement dès la deuxième année de migration. Des solutions étaient également cherchées dans des familles en Suisse.
- 3. Le placement dans des instituts** existant dans les zones frontalières limitrophes, généralement gérés par des ordres religieux. C'était le cas en particulier à Domodossola.
- 4. Le placement dans des institutions suisses,** plus précisément dans des « orphelinats », de façon légitime ou non. L'administration de certains cantons avait imposé des placements relevant clairement de mesures de coercition, puisque soit l'enfant était placé, soit la mère était expulsée, car elle ne pouvait pas remplir son engagement de travailler à plein temps en Suisse.

Les recours à ces solutions n'étaient pas exclusifs l'un de l'autre et dépendaient par exemple de l'âge de l'enfant. Avec un nouveau-né les parents entraient le plus souvent en situation de clandestinité ou de placement contraint. Lorsque l'enfant était plus âgé, la solution du placement dans la famille en Italie s'imposait, lorsque les circonstances le permettaient. L'alternative était le placement en institution en Suisse ou dans la zone frontalière. Les variations de statut n'étaient pas rares, mais dépendaient avant tout de l'obtention du permis B, rendu



possible dès 1965 avec le second accord entre la Suisse et l'Italie.

De façon générale, le régime imposé aux enfants a varié dans le temps; les années d'immédiat après-guerre semblent avoir été plus strictes, que les années 1970. Les populations migrantes ont su aussi s'adapter, en connaissant mieux le régime qui leur était imposé. Certaines situations dans les années 1950 ont été dramatiques: l'application des règles du statut de saisonnier ont ainsi conduit les autorités à appliquer des solutions radicales, pour faire respecter le statut de saisonnier dont l'objectif unique était le travail. Migrer avec un enfant contredisait le concept même de travail saisonnier, qui ne concernait que la main-d'œuvre, niant toute autre forme de statut. Un certain nombre de familles de saisonniers venus en Suisse avec un enfant en très bas âge ont vu leur nourrisson placé dans des pouponnières publiques.

Saisonnier, un statut peu discuté en Suisse comme en Italie

L'accord passé entre l'Italie et la Suisse en 1948 répondait clairement à une situation d'urgence en Italie, qui connaissait chômage, désoccupation et misère. Il répondait aussi aux besoins en main-d'œuvre de la Suisse entrée dans une période de surchauffe économique. Cet accord s'est fait au détriment des droits humains élémentaires.

L'information: Le premier journal italien à aborder le sujet a été « l'Unità » en 1964, alors qu'en décembre 1968 « La Stampa » publiait un article intitulé *Les enfants « cachés » des émigrés en Suisse*, en dénonçant comment des familles entières vivent dans une semi-clandestinité, essayant d'échapper aux lois suisses très strictes. De nombreux enfants ne vont pas à l'école, ceux qui y vont atteignent rarement un niveau d'éducation suffisant, en raison des difficultés de la langue et de l'environnement (« La Stampa », 17 décembre 1968). Les premières enquêtes parues dans la presse suisse, « Tribune de Lausanne » (1971) et « St. Galler Tagblatt » (1972) ont émis l'hypothèse de l'ampleur quantitative du phénomène, estimée à une dizaine de milliers d'enfants « cachés ».

Les associations de migrants, mais également des organisations caritatives se sont montrées très actives en documentant et en dénonçant le statut de saisonnier. Par la suite, les témoignages d'enfants invisibles commencent à émerger dans les journaux, à la télévision (Temps présent novembre 2009).

Les chiffres: De quelles informations dispose-t-on? Selon Ricciardi, Cattacin, Nardone, quelque 50'000 enfants auraient vécu clandestinement de 1945 à 1975. Ce chiffre est une estimation. Le calcul est rendu difficile en raison de la clandestinité, mais aussi parce que la situation de ces enfants variait en une clandestinité de quelques mois à plusieurs années, des séjours en Suisse par intermittence, des variations entre le fait d'être caché dans un appartement, d'être ensuite hébergé dans la

famille en Italie, voire d'être placé dans une institution d'accueil, parfois en Suisse, mais le plus souvent à la frontière.

La scolarisation: Alors qu'en Europe se répand l'idée du droit pour toute personne de fréquenter l'école dès 5/7 ans jusqu'à 14/15 ans, ce n'était pas le cas en Suisse, qui n'a signé la Convention européenne des droits de l'homme et la Déclaration des droits de l'homme qu'en 1974. La situation était composite, puisqu'une partie de ces enfants a été scolarisée, de façon plus ou moins officielle. Des classes ont été ouvertes de façon informelle, mais pas sans que les autorités le sachent, à l'exemple de Renens 1971, Neuchâtel 1972 ou la Chaux-de-Fonds. La scolarisation s'est faite de différentes manières, dans des appartements de personnes privées, dans les locaux publics, des écoles, etc. Une grande partie de ces démarches demeurera inconnue, parce que disparue avec leurs acteurs et la plupart des traces².

En conclusion: Les résultats des chercheurs genevois comme d'autres équipes de recherche permettent d'interroger fondamentalement le rapport de force inégal entre les exigences de l'économie et celles de la protection des droits de l'enfance, avec cette question encore d'actualité: les droits humains universels peuvent-ils être sacrifiés pour des intérêts économiques?

■ René Knüsel

¹ Ricciardi, T., Nardone, M., & Cattacin, S. (2024). Familles italiennes en Suisse. Entre placements extrafamiliaux et enfances niées.

² Sur le plan public, un coup d'éclat mérite d'être rappelé: le 26 octobre 1986, Dominique Völlmi, conseiller d'État PDC genevois, qui présidera la Commission d'experts "sans-papiers" a ouvert le débat sur la scolarisation des enfants sans-papiers en conduisant une petite fille à l'école.

La violence dans le couple n'a pas d'âge

En juin dernier a été publié le rapport final intitulé « Violence de couple chez les seniors en Suisse », résultat du projet national de recherche appliquée « Prévention de la violence dans les couples âgés: étude et développement de matériel de sensibilisation » mené entre autres par Senior-Lab.ch et la Clinique La Source et de nombreux autres organismes traitant de la violence et des personnes âgées, sous la direction de la Prof. Delphine Roulet-Schwab de la Haute École de la Santé La Source¹.

Si les violences subies par les personnes âgées, y compris les arnaques, font souvent la une des médias, celles subies au sein des couples de seniors sont encore trop ignorées, le sujet étant considéré comme tabou ou simplement inexistant. Mais cette invisibilité cache une réalité bien différente, même si elle n'est heureusement pas partagée par toutes et tous. On estime généralement qu'une femme sur cinq est victime de violence au sein du couple en Suisse, toutes générations confondues. Bien

entendu cela peut aussi toucher les hommes, bien qu'il soit encore difficile d'estimer ce phénomène-là aujourd'hui. Et cette violence conjugale concerne malheureusement aussi les seniors.

Bien souvent la violence dans le couple ne se traduit pas par des agressions physiques, sous le coup de la colère, de la frustration et autres, aggravée par l'alcool ou d'autres phénomènes de stress. C'est plus fréquemment une violence psychologique qui est exercée, avec une emprise sur le conjoint, un contrôle excessif, voire une véritable coercition. Et ce phénomène « latent » se poursuit durant des années, souvent en s'amplifiant avec l'âge. Et là, comme pour les violences physiques, les facteurs de stress peuvent aggraver la situation: le passage à la retraite par exemple augmente la cohabitation du couple, il peut également diminuer ses moyens financiers. Les troubles de santé liés à l'âge, les difficultés de mobilité, les pertes cognitives ou sensorielles (ouïe, vue) sont également des facteurs potentiels de

reproches, voire de conflits. Tout cela peut se traduire par une vulnérabilité accrue et un risque consécutif de violences plus important.

L'étude mentionnée se base sur des données récoltées durant plusieurs mois lors d'entretiens avec des victimes seniors et des professionnels dans toutes les régions de Suisse. Elle relate les faits, souvent encore mal connus, mais surtout elle se concentre sur les moyens de prévention, par l'entourage (famille, voisinage, professionnels en contact avec les personnes âgées) et les sources d'aides dont peuvent bénéficier les victimes. Elle complète aussi l'étude du printemps 2023 à propos des violences envers les personnes âgées (non au sein du couple), menée par la Prévention suisse de la criminalité, l'Aide aux victimes suisses et le Centre national de compétence Vieillesse sans violence.

Un outil simple permet ainsi d'évaluer si son couple est serein, avec un respect mutuel, une écoute, un soutien et une liberté d'action de chacun des conjoints, ou plutôt en alerte (surveillance, isolement, jalousie excessive, menace d'abandon) ou même en danger (contrôle continu d'un des conjoints, agressions verbales ou physiques...). Un autre tableau mentionne tous les outils que l'entourage peut utiliser pour évaluer une situation et éventuellement prévenir qu'elle ne dégénère, avec une aide à la décision selon les cas rencontrés.

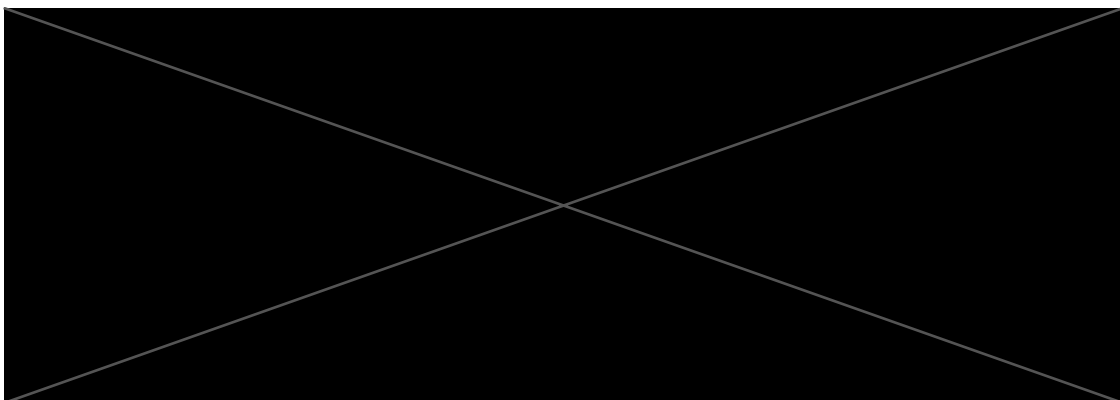


Enfin une liste des ressources d'aide en Suisse romande est fournie. Pour n'en citer qu'une parmi la dizaine de contacts fournis, il faut mentionner le Centre de compétence Vieillesse sans violence (0848 00 13 13, info@vieillesse sans violence.ch) qui est gratuit et confidentiel, dédié aussi bien aux victimes qu'aux personnes concernées (famille, voisinage, professionnels en contact avec les personnes âgées).

■ Pierre Butty

¹ Tous les résultats peuvent être consultés sur le site www.vieillesse sans violence.ch, y compris trois courtes vidéos de sensibilisation.

PUBLICITÉ



BLOUSE BLANCHE ET ENCRE NOIRE

Optimiser le vieillissement

Nous partageons l'histoire de Mme F., 85 ans, que nous rencontrons à son domicile à la demande de son médecin. Celui-ci est préoccupé par une perte de poids et souhaite bénéficier d'un deuxième avis, spécialisé. Nous intervenons donc en tant qu'équipe de la consultation de gériatrie ambulatoire et communautaire du CHUV.

Mme F. n'a jamais eu l'occasion de rencontrer une équipe de gériatrie. Hésitante mais curieuse, elle accepte la proposition de son médecin, car elle souhaite en savoir davantage sur ce que la consultation de gériatrie peut lui apporter. Nous lui expliquons que la gériatrie est une spécialité qui s'intéresse aux problématiques de santé spécifiques des seniors dès 65 ans. Elle vise à favoriser un vieillissement le plus optimal possible en prévenant, identifiant et assurant une prise en soin de problèmes de santé souvent associés au vieillissement et fréquents chez les seniors. Il s'agit par exemple de difficultés à marcher, de perte d'équilibre, de problèmes de mémoire, d'humeur, de nutrition, et d'ostéoporose. Ces problèmes étant variés et souvent entremêlés, c'est la raison pour laquelle les équipes de cette spécialité sont composées de différents professionnel-le-s, notamment de médecins, infirmier-ère-s, physiothérapeutes et ergothérapeutes, qui travaillent en

collaboration et en interprofessionnalité afin d'assurer les meilleurs soins possibles. Ces soignant-e-s spécialement formé-e-s dans ce domaine effectuent une évaluation globale, structurée et systématique de l'état de santé pour permettre d'adapter la prise en soin afin de maintenir la qualité de vie tout en tenant compte au mieux des objectifs de vie et des valeurs personnelles. Cette démarche s'appelle une évaluation gériatrique globale et l'objectif n'est pas uniquement d'identifier les difficultés, mais aussi les ressources personnelles telles que la présence d'un entourage aidant, les capacités de résilience, une volonté de prendre soin de soi, pour surmonter les difficultés.

Favoriser une évaluation gériatrique globale

Après avoir fait connaissance avec Mme F. et explications données de ce que l'on peut apporter, nous effectuons une évaluation plus approfondie de son état de santé. En écoutant l'histoire de Mme F., nous nous rendons compte que son problème principal est la présence de douleurs au niveau des genoux. Nous savons qu'il s'agit d'un problème d'arthrose, car son médecin a déjà effectué les examens nécessaires pour exclure d'autres pathologies. Depuis quelque temps, son genou droit la fait extrêmement souffrir. Elle nous explique avoir déjà bénéficié de physiothérapie et de traitements pour la douleur sous forme de comprimés, de gouttes et d'injections, cependant sans résultat satisfaisant. Elle avait discuté de ses difficultés avec sa voisine qui avait subi une opération pour des problèmes similaires et qui lui avait déconseillé de se faire opérer en raison de son âge. Ayant de plus en plus de difficulté à marcher, les douleurs étant trop importantes, Mme F. a présenté plusieurs chutes. Un cercle vicieux s'est installé, elle marche de moins en moins et elle a de plus en plus de douleurs et de difficulté à marcher



avec une faiblesse musculaire qui s'aggrave. Elle mentionne également avoir peur de chuter et s'est procuré un fauteuil électrique de type « scooter » pour pouvoir sortir à l'extérieur plus longtemps. Sa situation actuelle impacte son moral et elle sort de moins en moins de son domicile, s'isole de plus en plus des personnes importantes pour elle et continue à perdre du poids. La perte de poids a certainement plusieurs origines comme par exemple la sensation douloureuse, la prise de certains médicaments, un manque d'activité physique ainsi qu'un moral en baisse.

Une proposition d'intervention pour améliorer le bien vieillir

À la suite de cette évaluation gériatrique et, après concertation avec Mme F., son médecin de famille et un orthopédiste, nous avons proposé différentes options de traitement à Mme F. Cela lui a permis de peser les avantages et les risques de chaque option tout en étant accompagnée dans les choix qu'elle prendra pour sa santé. Mme F. prend finalement la décision d'opter pour l'intervention chirurgicale. Avec l'ensemble des professionnel-le-s de la santé et Mme F., nous rédigeons un plan de préparation à l'intervention qui consiste à renforcer sa musculature, diminuer ses douleurs, améliorer ses capacités à se déplacer, traiter la dénutrition, et soutenir son moral en lui redonnant confiance en ses capacités. Nous prenons soin également de préparer le retour

à domicile après la chirurgie, en aménageant préalablement son domicile, sans modifier significativement son appartement mais pour qu'elle puisse accomplir ses activités habituelles plus facilement et de manière sécuritaire. Le jour J, Mme F. est prête pour son intervention chirurgicale. Les différentes mesures préparatoires ont permis de limiter les complications après l'intervention. Mme F. bénéficie par la suite d'une réadaptation en Centre de Traitement et de Réadaptation (CTR). Elle rentre à domicile deux semaines plus tard. Nous la revoyons à domicile pour faire le point sur l'évolution de sa situation.

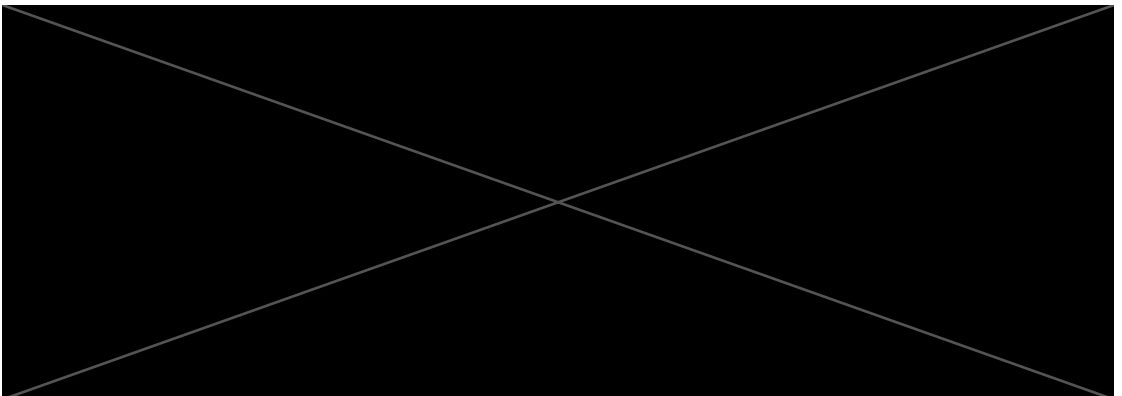
Elle nous ouvre la porte avec le sourire. Elle nous raconte fièrement avoir pu sortir de son domicile sans son « scooter » électrique et avoir commencé à reprendre certaines activités, comme les promenades dans le parc près de chez elle, et elle ne compte pas s'arrêter là. Elle nous parle de ses projets futurs...

- Christophe Nakamura, infirmier praticien spécialisé
- Dr Kristof Major, gériatre

Contact:

Centre de gériatrie ambulatoire et communautaire (CGAC)
CHUV
Ch. de Mont-Paisible 16
1011 Lausanne, Tél: 021 314 50 79
Courriel: cgac@chuv.ch

PUBLICITÉ



AVEC NOS SECTIONS

Section du Chablais vaudois

La section du Chablais a organisé une sortie au Musée Gianadda à Martigny avec un excellent repas à la Fondation Barry le 29 août. Une magnifique journée pour plus de 20 participants.

Notre prochaine sortie se fera le 24 ou 25 octobre où nous irons manger la brisolée en principe à Fully. Une lettre d'inscription arrivera par courrier postal début octobre.

Nous rappelons que la fête de Noël se déroulera à la grande salle de Bex le 21 décembre (donc plus tard que d'habitude!): réservez la date et venez goûter à l'excellent repas de notre traiteur habituel et écouter une présentation de rock des années 50-70, sans oublier la joie, durant l'apéritif de chanter Noël emmené par le chœur de l'AVIVO.

Nous rappelons aussi à tous nos membres de ne pas oublier d'aller voter le 22 septembre, pour préserver des retraites dignes.

■ Bernard Borel, pour le comité

Section de Nyon et environs

Madeleine Forel était une voix pour les aîné-e-s. Elle s'est beaucoup investie dans la défense des personnes âgées, de même que pour la section de l'AVIVO à Nyon.



Elle est décédée à l'âge de 86 ans. Un hommage lui sera rendu dans le prochain numéro.

Section de La Vallée de Joux

Nouvelles de la section de La Vallée

Le 29 août dernier, la section La Vallée de l'AVIVO s'est rassemblée à l'alpage pour sa traditionnelle fondue. Ce sont 40 Combiens et Combières qui se sont retrouvés au chalet de la Bréguetta, et le soleil était de la partie!

Dans cette magnifique région, cette rencontre donne l'impression de s'extraire d'un quotidien semé de nouvelles pas toujours très gaies pour passer dans un monde différent, serein et verdoyant, qui a des allures de vie d'autrefois.

Je ne peux que redire combien un tel moment est un moment de plaisir et de partage pour tous.

Et je redis mes remerciements à tous les participants, dont notre excellent comité bien sûr.



Il se trouve que le quotidien *24 Heures* vient de consacrer un cahier complet dans son édition de samedi dernier intitulé: « Les alpages, notre merveille du monde ».

« Véritable emblème national, l'estivage figure sur la liste du Patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. » C'est ainsi que commence ce cahier spécial, et c'est une jolie coïncidence avec cette belle journée que nous venons de passer ensemble.

C'est l'occasion de rappeler que l'AVIVO s'adresse à tous les retraités, mais sans limite d'âge. Amies et amis de la Vallée, n'hésitez pas à nous rejoindre pour continuer à faire vivre ce mouvement qui crée des liens de solidarité entre tous.

■ Bernard Walter, président

Section de Renens et environs

Visite de l'exposition Anne Franck au Musée national suisse

Mercredi 3 juillet, huit Renanaïses et Renanais débarquent sur la Place de la Gare de Nyon. Pendant dix minutes, ils cheminent de long en large à la recherche de l'arrêt du bus qui les conduira au château de Prangins. Ah ces touristes ! Le château nous offre un bel accueil avec son allée, ses deux colonnes massives marquant l'entrée de la demeure seigneuriale, puis sa cour intérieure.

Dès l'entrée de l'exposition, l'ambiance est lourde. Revoir les photos de l'époque de la Seconde Guerre mondiale, entendre les discours d'un dictateur que le peuple applaudit en plein délire collectif est pesant. Le souvenir rejaillit chez notre compagne madrilène. Dans sa tête raisonnent les mêmes injonctions proférées par un autre dictateur haranguant la foule. Elle décide de visiter une section différente du Musée national.

Voici donc exposées les souffrances du peuple juif en la personne d'une jeune adolescente. Elle note les angoisses de sa famille, ses peurs, son quotidien dans son journal intime, en rêvant de devenir un jour une écrivaine. Son destin s'achève dans un camp de la mort. Son père, seul survivant de la famille, se démène



pour que le journal soit publié. Anne Franck est devenue une auteure mondialement connue. L'exposition interpelle en cette année 2024 où un conflit se déroule au Proche-Orient entre deux ethnies qui se détestent. D'autres adolescents et adolescentes vivent l'angoisse, la faim, les souffrances et meurent. Ils restent des anonymes. Leur sort s'efface de nos mémoires. À l'exemple de notre madrilène, je m'échappe en prenant de la hauteur et vais visiter dans les salles sous la charpente l'exposition des indiennes, ces toiles de coton imprimées. Elles me rappellent mon village où, enfant, je jouais autour des anciens séchoirs, hangars aux parois ajourées qui servaient à sécher les indiennes. L'exposition nous révèle que ces belles toiles aux motifs séduisants étaient vendues à de riches Africains. Leur vente participait ainsi au trafic triangulaire du commerce de l'esclavage. Encore une exposition qui interpelle.

Réunie par notre guide Isabelle à prendre un thé et une douceur dans la cafétéria du château, notre équipe reprend le sourire. Le jardin du château, rappelant en plus modeste ceux à la française, fait l'unanimité parmi les visiteurs venus ce jour.

■ Ernest Boget

Broche de la mi-été

Dans le calendrier de notre section de Renens, un des jalons majeurs reste toujours la fameuse broche servie dans le refuge du Censuy.

À 8h de ce mercredi 14 août, les trois cuisiniers s'attellent à la tâche principale de la journée :



AVEC NOS SECTIONS

préparer les succulents rôtis. Le chef Gaby tient à l'œil ce ballet de chairs tout en rondeur qui commencent à transpirer de chaleur.

Le jour d'avant, Monique n'a pas tourné en rond dans sa cuisine. Elle a préparé 120 fagots de haricots. Quant au reste des responsables réunis dès 9h, ils ne chôment pas. Les personnes chargées de la cuisine s'affairent à préparer l'entrée composée de diverses salades et du gratin qui accompagnera les rôtis. D'autres volontaires se consacrent à dresser les tables en déposant sets verts, serviettes orange et bouquets multicolores pour en faire voir de toutes les couleurs aux futurs invités.



À onze heures, par l'odeur alléchés, voici les premiers arrivés. Ils seront bientôt 75 à brandir leurs verres et à se souhaiter une bonne santé. Blanc, rosé, rouge et transparent, pétillant, apportent d'autres nuances de couleur. Ces breuvages calment la soif dont cette chaude journée est responsable, malgré le ciel voilé. Votre serveur s'est vêtu de circonstance pour traiter avec élégance les convives et maintenir leurs verres à niveau.

À l'heure du repas, c'est l'entrechoquement de deux bouteilles qui appelle au silence. Les verres et couverts en plastique ne résonnent, hélas, pas! Moment des discours. Notre présidente Brigitte souhaite la bienvenue à chacun, chacune et particulièrement à notre municipale, Mme Zurcher Maquignaz qui, peu de temps après, sera rejointe par notre syndic, M. Clément. Il s'est permis de prendre précédemment un bon bain (de foule?) à la



piscine voisine pour se rafraîchir avant le dîner. Municipale et syndic ont des paroles élogieuses pour féliciter les aînés de se maintenir actifs et de profiter des occasions pour vivre des moments conviviaux.

La qualité du repas fait l'unanimité. Ce qui vaut des applaudissements à l'équipe de cuisine. Puis retentissent les notes de notre animateur musical du jour, Jean Baumat. Il mènera le bal jusqu'à 17 heures en entraînant de nombreux danseurs et danseuses dans sa ronde.

■ Ernest Boget

Mercredi 28 août au Cinétoile de Malley

Cette après-midi onze membres devant un verre délibèrent du choix du film à visionner. Monique, notre guide, fait diverses propositions. C'est à l'unanimité que l'élu sort du scrutin: « Un petit truc en plus ».

Enthousiasmé, notre groupe monopolise à lui seul la salle 6 du complexe cinématographique. Dès le début le spectateur entre dans le vif du sujet. Une colonie de vacances de jeunes handicapés de trisomie s'apprête à monter dans le bus qui les conduira dans les montagnes du Vercors. S'y joignent deux intrus, un père et son fils qui fuient la police suite au braquage d'une bijouterie qu'ils viennent d'effectuer.

Voici le grand comique, Arthus, se convertir



en trisomique pour se dissimuler parmi les vacanciers. Il est accompagné de son tuteur indispensable.

Les jeunes acteurs de la colonie jouent leur rôle à merveille. On remarque qu'ils ont apprécié d'être considérés comme des stars. Leur actuation est parfaite. Ils mériteraient une palme d'or.

Les participants à la projection sont sortis avec le même enthousiasme en demandant plus de journées ciné.

■ Ernest Boget

Agenda des activités de l'AVIVO Renens – octobre-novembre 2024

Petites balades autour de Renens avec Gaby.

NOUVEAU : tous les lundis sauf lundi férié!

Départ à 9h depuis la place de la Gare, Renens Sud. Informations auprès de Gabriel BORCARD au 079 853 96 93 ou gabrielborcard@gmail.com.

Thés dansants

Le 7 novembre avec Gibus

Le 5 décembre avec Maxime

Le 7 janvier avec George

Salle de spectacle de Renens à 14h. Coût d'entrée, par personne: CHF 5.-

Balades découvertes avec Janine et sorties culturelles.

Chacun marche sous sa propre responsabilité! En cas de pluie, les marches sont annulées. Prière de s'inscrire auprès de Janine, min. deux jours avant la date au: 079 523 27 00. Laisser un message sur répondeur avec nom et prénom.

Le mercredi 23 octobre - Balade d'Yverdon-les-Bains à Grandson en bordant le lac.

Départ de la gare de Renens, voie 1, à 11h01. Notre guide nous rejoindra à Bussigny. Balade tranquille dans la Nouvelle Caricaie et pause pique-nique au bois des Vernes. Arrivée à Grandson. Possibilité de prendre le train pour Renens ou de continuer par la vieille ville et visiter le cloître du château puis prendre le train. Se munir de son titre de transport et d'un pique-nique.

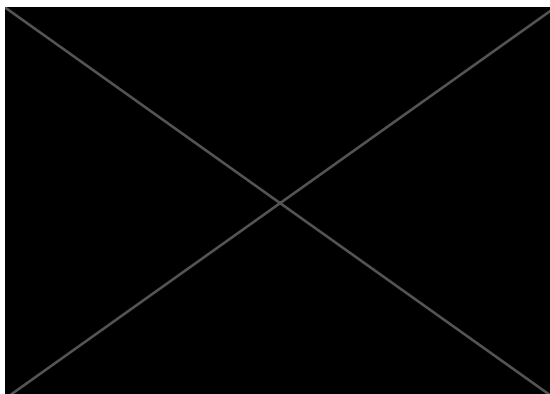
Le mercredi 20 novembre. Balade de Roche à Villeneuve le long de l'Eau froide, 6 km.

Rendez-vous à la gare de Renens, voie 4, départ du train à 12h50. Départ depuis Lausanne à 13h, voie 4. Parcours facile prolongeable jusqu'à Montreux avec pose à la cabane du Clos de Chillon Se munir de son titre de transport Renens – Roche.

Le mercredi 6 novembre. Présentation du nouveau projet de la gare de Lausanne.

Vous voulez tout connaître sur ce projet qui a fait la une des journaux? Venez vous informer de première main auprès des responsables du projet CFF. Rendez-vous en gare de Renens à 13h45, voie 4. Départ du train 13h50! Visite commentée du pavillon d'information Av. de la Gare 1, Lausanne de 14h à 16h. Réservation auprès de Ernest Boget 078 963 75 33.

PUBLICITÉ



Section de Morges et environs

Grillade et fête de l'été

Mercredi de la mi-août, c'est la fête de l'été pour les membres de la section de l'AVIVO Morges. 45 membres sont au rendez-vous dans les locaux de l'Union Nautique (le Carré) au bord du Lac. La météo était au rendez-vous de l'après-midi, parfaite et chaude, exactement comme il fallait avec une petite brise rafraîchissante. Le président nous fait un petit discours de bienvenue et nous met en garde contre les arnaques dans le canton de Vaud.



À 17h30 heures, de sympathiques grillades ont été servies accompagnées de salades et biscuits pour le dessert dont une partie apportée par les membres. Un grand merci à elles. Merci aussi au comité de l'Union Nautique pour leur aide précieuse. Nous avons terminé à 20h30 dans la joie après une journée très agréable. Tous les membres étaient ravis de cette belle journée.

■ Pierrette Spack

Escapade au Bugey

Mercredi 4 septembre nous partons pour le Bugey dans le département de l'Ain. Le temps est couvert. 34 membres sont présents. Nous prenons le café croissant à l'Auberge de la Paillère, puis nous visitons la Cuivrierie du Bugey, accompagnés par une personne très motivée qui nous explique avec passion son métier très manuel et physique.

Découverte de la fabrique où l'artiste nous fait une démonstration de la technique de repoussage, une technique de travail à l'ancienne. Il est l'un des rares artisans du cuivre en France, fils de compagnons.

Enfin midi pour un repas à l'Auberge de la



Paillère, où un excellent repas nous est servi. Depuis la Paillère, nous partons pour une croisière Grand Tour. Nous remontons une écluse pour arriver sur le Rhône, puis le Canal Savières jusqu'au Lac Bourget.

La petite ville de Chanaz a su garder toute son authenticité, alliant l'habitat authentique, l'eau et les fleurs dissimulées aux quatre coins du village. Elle est labellisée « Petites Cités de Caractère ». Flâner dans ses ruelles pittoresques et découvrir ses nombreuses échoppes d'art, d'artisanat et de terroir est un vrai bonheur. Nous y trouvons de nombreuses échoppes : artisan torréfacteur, brasseur, savonnerie, moulin à huile, potiers, céramistes...



Vous pourrez visiter les lieux en naviguant au fil de l'eau sur le canal. Plusieurs moyens s'offrent alors à vous : le paddle pour ceux qui veulent garder l'équilibre ; le bateau électrique pour les paisibles ; ou le canoë-kayak pour les sportifs ! Après cette belle journée de flânerie, nous reprenons le car et retour à Morges sous la pluie, avec des bouchons sur l'autoroute depuis Genève. Belle journée. Tous les membres sont ravis.

■ Pierrette Spack

Section Orbe et environs

Pique-nique au Refuge d'Agiez

Le 7 août 2024 a eu lieu notre traditionnel pique-nique au Refuge d'Agiez.



35 participants ont répondu présents à cette journée récréative. Chacun apporte son morceau de viande à griller autour du feu préparé par notre spécialiste, Gilbert. Les salades et les desserts apportés sont partagés entre tous, dans un style typiquement canadien. L'après-midi, pour digérer, un groupe fait une partie de pétanque, un autre s'en va faire une balade dans la forêt environnante et le dernier joue aux cartes.

Charmante et agréable journée de détente avec le soleil en prime. Tout le monde est rentré



heureux de ce moment de partage en espérant se retrouver l'année prochaine.

■ Monique Quiquaz

Pique-nique avec le groupe des marcheurs

Traditionnellement en juillet, la section offre au groupe de marcheurs un moment convivial en forêt avec grillade de cervelas autour d'un feu de bois. Quelques participants apportent une salade ou un dessert pour accompagner ce morceau de viande typiquement suisse. Ils sont vivement remerciés de leur contribution à la réussite de cette journée.



Le matin, le groupe, sous la houlette du responsable, fait une balade dans la forêt avoisinante, histoire de se dégourdir les jambes. Pendant ce temps, le comité prépare le feu et les tables au Refuge de Chassagne.



Ensuite, place à l'apéritif et la grillade avec le cervelas bien accroché au bout de la baguette de bois. L'après-midi est consacré à dialoguer et prolonger ce moment convivial et sympathique, toujours fort apprécié. Une chance inespérée cette année, le soleil était présent pour le bonheur de chacun.

■ Monique Quiquaz

L'AVIVO en chansons

Une nouvelle offre de sortie musicale, depuis les spectacles « Chez Barnabé », abandonnée ces dernières années, a été proposée aux membres de notre association, sous forme d'un repas-concert « Les rendez-vous du cœur » de Carol Rich, au restaurant des Arbognes à Montagny-Cousset.



Une occasion d'écouter une chanteuse du cru, qui a enthousiasmé les participants de cette sortie en chansons. En ouverture, comme avant-goût des registres choisis « La bonne du curé », chanson populaire qui a donné le ton à ce sympathique concert-cabaret, sur le plus ancien pont de danse de Suisse qui a plus de cent ans.

En agrément, un accordéoniste, accompagné de Bernard et sa scie musicale, a charmé le public envoûté par la mélodie.



*Carol Rich/La chanteuse
environnée du groupe AVIVO*

Un programme complet

Musique, chant, repas, dédicaces, danse dans une ambiance champêtre et bon enfant, des mélodies populaires que tous connaissent et qui engagent à chanter. Une animation rythmée où les mains sont mises à l'épreuve, une prestation qui a enchanté tous les participants, une journée inoubliable qui restera en mémoire de nos membres présents. Pour rester dans une ambiance musicale, la section AVIVO d'Orbe et environs organise la reprise des thés dansants au restaurant des Ducats.

■ Alain Michaud

Le groupe de pétanque AVIVO a joué son dernier tournoi annuel

Entre plusieurs offres ludiques et sportives, la section AVIVO Orbe et environs compte celle de la pétanque qui rassemble une trentaine de membres tous les mardis.

En marge des parties récréatives, le groupe organise trois tournois annuels afin de créer une animation plus combative. Chaque participant tente de faire le meilleur résultat possible.

Ces joutes boulistes permettent une concurrence dans les parties, avec un système à la mêlée,

ce qui permet un classement individuel. Après les trois tournois, le classement s'établit selon les parties gagnées et le nombre de points acquis. Le résultat très attendu du classement s'annonce dans le cadre du repas de fin de saison du groupe. Une sympathique occasion





de se rencontrer, de jouer aux boules dans la bonne humeur et de profiter du magnifique site de la Bourdonnette.

Toutes les personnes intéressées au jeu de boules sont les bienvenues dans ce groupe AVIVO.

■ Alain Michaud

L'AVIVO à la soupe

C'est avec un plaisir sans cesse renouvelé que la soupe aux pois organisée par la section AVIVO Orbe et environs régale ses membres. Un Casino animé, une salle bourdonnante, où chacune et chacun cherche une place de convenance, au passage on se congratule, on papote quelques instants, puis on trouve le siège qui convient, jouxtant fréquemment des voisins de table de connaissance.



Une journée conviviale, une dose de bonne humeur et l'opportunité de se rencontrer. L'aubaine de se remplir la bedaine sans retenue,

de mettre de côté les contraintes quotidiennes pour un agréable moment d'amitié. 120 membres sont venus favoriser les papilles gustatives, qui ne sont pas en reste avec la soupe aux pois concoctée par Gilbert Locher et son staff. Soupe accompagnée d'un jambon à l'os, gratin.

Des participants-es qui ont applaudi les membres bénévoles concernés par l'ouvrage fourni à la réussite de cette magnifique journée. Se sont exprimés, Pierre-Alain Hofmann président de section ainsi que Michel Guenot pour l'AVIVO Vaud.

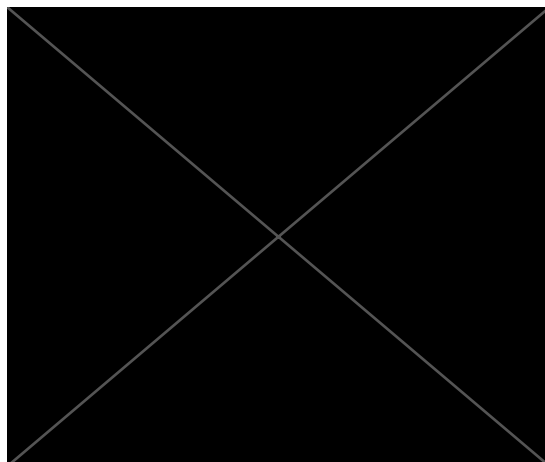
Une fois les estomacs satisfaits, place à la partie récréative avec un jeu de loto interne qui permet de terminer cette journée divertissante dans une ambiance sympathique et chaleureuse.

■ Alain Michaud

Agenda des activités de la section d'Orbe

- Sortie d'automne :
Brisolée le 9 octobre 2024
- **Thés dansants**,
les 6 octobre, 3 novembre et 1^{er} décembre.

PUBLICITÉ



Section d'Yverdon-les-Bains et environs

Les grillades au refuge de Valeyres-sous-Ursins
Pour la deuxième année, nous nous retrouvons dans ce charmant refuge forestier, à la croisée de chemins ombragés.

Ce refuge doit son existence à Lothar

Lothar, vous en souvenez-vous? C'était en décembre 1999, un ouragan d'une force inouïe frappait l'Europe et la Suisse. Des hectares de forêts ont été ravagés, bouleversant pour longtemps les paysages auxquels nous étions habitués.



Près de Valeyres, la forêt était rasée. Ne subsistaient que quelques chênes. Les sapins, moins solides, gisaient pêle-mêle. C'est à ce moment-là qu'a germé l'idée d'un refuge, la commune n'en n'ayant point. Il y avait largement assez de troncs pour construire un chalet de style canadien. Ce qui fut fait.



C'est ainsi que, grâce à Annette, nous nous y retrouvons, pour les grillades de l'été. Une fontaine d'eau pure et fraîche tient nos boissons au frais à l'ombre d'un grand chêne, rescapé de 1999.

Nous sommes plus de 33 personnes, toujours contentes de se retrouver. Pendant l'apéro arrive notre traiteur favori, Jacques Raselli.

Comme chaque année, Jacques présente: ses salades colorées et diverses, ses sauces et ses plateaux de viande ou chacun peut trouver ce qui lui plaît et lui fait envie, et revenir se servir autant de fois que son appétit le permet.

Vient ensuite le moment du dessert: la traditionnelle « glace au baquet ». Toujours aussi colorée, toujours aussi appétissante, avec en plus des pépites de chocolat! Avec dextérité, Jacques découpe le pâté de glace en larges tranches.

On se régale. Un grand merci aussi à toutes les personnes qui nous ont fait le plaisir de nous apporter un délicieux dessert de leur fabrication pour accompagner les cafés.

Cette année, le soleil est fidèle et la température chaude est agréable. C'est le moment propice pour les jeux et/ou les discussions. La pétanque réunit plus de participants que de terrains de jeu. Tant pis, c'est avec une seule boule que chacun tire sur le cochonnet, parfois perdu dans l'herbe ou dans des cailloux plus grands que lui.

Trouvant une dernière bouteille de vin de



son cru favori dans la fontaine, une tablée, en grande discussion, lui fait son sort. Et la

discrétion étant de mise, rien ne filtre de ces discussions passionnées et des éclats de rire entendus qui font du bien.

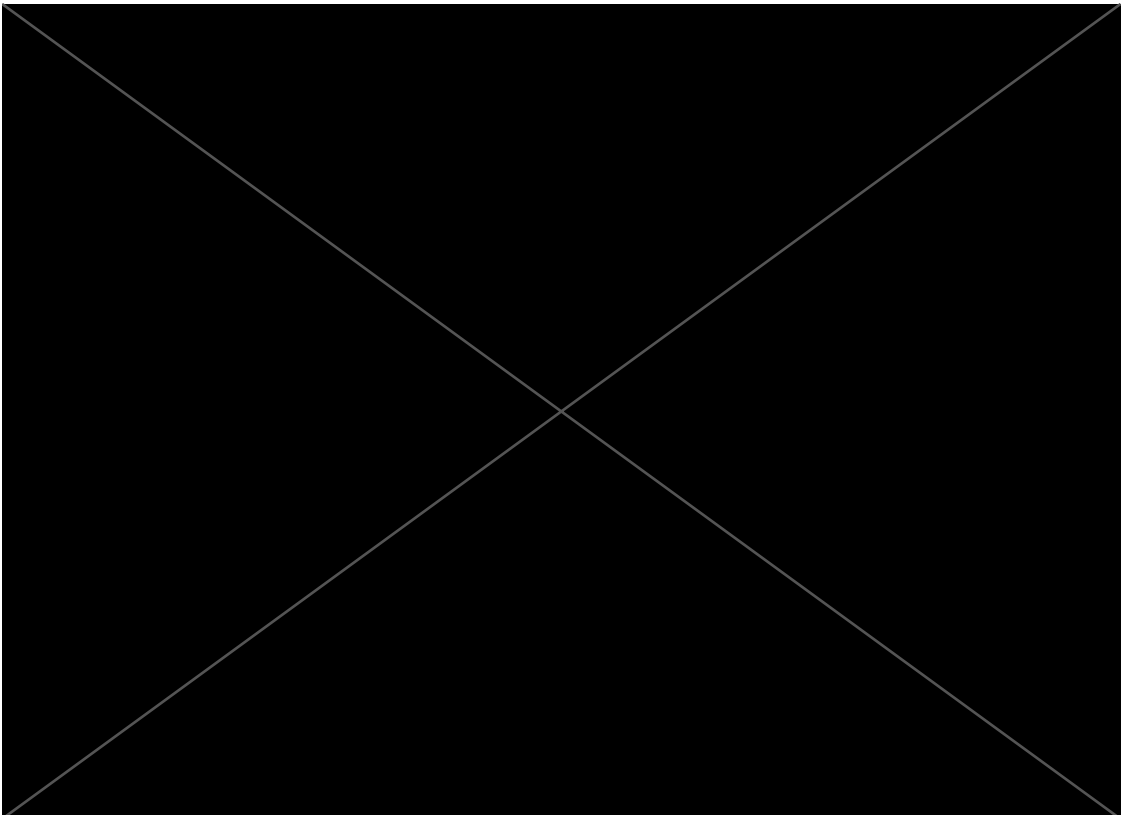
La journée se termine. Chacun est heureux et remercie chaleureusement la présidente Liliane. Les nouveaux venus disent combien ils ont tout apprécié, le délicieux repas, cet esprit familial et cette joyeuse ambiance de fête, ils n'ont qu'un regret: **C'est de n'avoir pas connu l'AVIVO avant!**

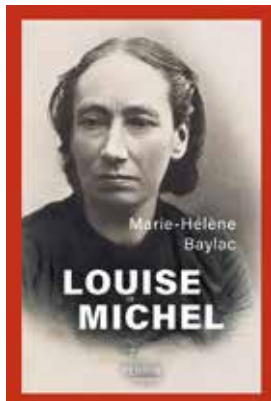
Plusieurs personnes donnant un coup de main, la mise en ordre est promptement faite.

Un grand merci aux chauffeurs qui ont transporté les membres sans voiture et à celles et ceux qui ont participé à la réussite de cette magnifique journée.

■ Arlette

PUBLICITÉ





Marie-Hélène Baylac
Louise Michel

Perrin, 2024,
420 pages.

Une station du métro parisien porte son nom, près de deux cents établissements scolaires sont dénommés Louise Michel. Il s'en est fallu de quelques voix pour qu'elle trouve sa place au Panthéon en 2015. Mais quand même c'en était trop. L'égérie de l'anarchisme, la Vierge rouge, la pétroleuse, la Jehanne d'Arc du socialisme, l'amère Michel ne pouvait revendiquer le cimetière des dieux !

Au-delà de ces multiples qualificatifs et de cette aura révolutionnaire, on connaît certes son nom, mais assez peu son parcours. Il faut tout le talent de Marie-Hélène Baylac, agrégée d'histoire et auteure de nombreux ouvrages sur la période révolutionnaire et la France du 19e, pour nous faire découvrir la vie passionnante de la bâtarde de Vroncourt en Lorraine. Née en 1830 et sans doute fille du propriétaire du château du lieu, ou de son fils, la petite vivra une enfance protégée de demoiselle du château et, passionnée de poésie, elle deviendra institutrice. Confrontée à la pédagogie officielle, elle va rapidement développer ses propres moyens qu'elle va développer à Paris en 1856. En bonne républicaine elle s'intéresse à la politique, celle de la gauche sous le Second Empire. C'est la Commune de Paris qui va en faire une héroïne généreuse et audacieuse, une pétroleuse dangereuse. Cet épisode sanglant lui vaudra le bagne en Nouvelle-Calédonie où elle continuera à écrire tant de la poésie

que des romans, récits et contes. De retour en France après dix ans elle devient la plume de déshérités et une oratrice qui rassemble à chaque meeting plusieurs milliers de personnes tant en France que dans les pays voisins, face à la sévérité du préfet Andrieux le père adultérin d'Aragon qu'il ne reconnaîtra jamais. Mais à vous de découvrir cette vie foisonnante, cette épopée.

■ Jean-Daniel Murith



Ouvrage collectif
Sous la direction
d'Olivier Guez
Le grand tour

Grasset, 2022,
454 pages.

Au XVIII^e siècle, le Grand Tour menait les jeunes aristocrates du nord et du centre de l'Europe vers le sud à la découverte de la culture méditerranéenne. C'était une sorte de rite de passage pour cette jeunesse qui avait étudié le grec et le latin.

Olivier Guez fait un constat amer à propos de l'Europe, certes politique et économique, mais qui n'a pas été construite autour des valeurs culturelles et humanistes. Cette dimension manquante, Olivier Guez la demande à des autrices et auteurs de chacun des vingt-sept pays de l'union qui évoquent un lieu ou un élément de leur pays mis en relation avec la culture du reste du continent.

Toutes et tous acceptent avec enthousiasme, ce qui offre un kaléidoscope étonnant et passionnant pour le lecteur qui plonge dans la géographie et l'histoire de pays que parfois il ne

connaît guère au travers d'anecdotes, de récits, de légendes et de mythes.

Il passe ainsi de Sofi Oksanen confrontée aux souleries magistrales sur les ferries entre pays baltes et Finlande à la valise rouge du chypriote Stavros Christodoulou, préparée pour des vacances rendues impossibles par l'envahissement de l'île. Les pastéis de natas portugais voisinent avec les bretzels d'Europe centrale et la pointe de Sagres, label du patrimoine européen, répond en écho à la minuscule île italienne de Ventotene où l'un des premiers textes fondateurs de l'Europe a été rédigé. C'est une traversée du continent pleine de curiosités et d'enseignements.

Le lecteur découvre des sensibilités nationales que les autrices et auteurs ne renient pas, mais qu'ils mettent au service d'une vision de l'Europe culturelle et humaniste aux mille visages.

■ Jean-Daniel Murith



Marie Millord,
préface de Yves Duteil
Des gens sans importance – Petits récits du grand âge

Éditions Mame,
208 pages, 2024.

Marie Millord, psychologue-praticienne auprès de personnes très âgées, raconte ce que fut son activité et les personnes rencontrées, par de courts récits véridiques, des tranches de vie qui nous interpellent parfois avec un sourire, parfois avec gravité.

Le titre du livre vient d'une chanson d'Yves Duteil, qui préface l'ouvrage avec sensibilité.

Les textes sont rassemblés en trois parties : les paroles de proches, celles des aînés eux-mêmes et finalement celles des soignants.

On découvre ainsi une fille qui raconte les difficultés de relations avec sa mère progressivement atteinte de cette « fichue maladie » qu'est Alzheimer, avec les rires qui accompagnent certains moments et les douleurs d'un lien qui s'effiloche peu à peu. Comme le disent deux titres de chapitres de cette partie, c'est parfois « dur de tenir le coup », mais il y a aussi des « éclaircies » dans ces relations.

La plus grande partie du livre est consacrée aux paroles des aînés en une trentaine de petits textes. Cela peut sembler désespérant par moments lorsqu'ils parlent des difficultés qu'ils peuvent connaître, y compris dans leur nouveau milieu quand ils intègrent une institution pour personnes âgées, avec dans certains cas des « mots qui font mal ». Mais c'est aussi réjouissant, parfois même amusant, lorsqu'ils parlent de leurs relations intergénérationnelles avec leurs proches, ou de leurs ressentis, voire de leur incompréhension, vis-à-vis de celles et ceux qui les accompagnent.

Enfin les soignants (infirmières, médecins, personnels d'établissements pour personnes âgées, aumôniers) parlent de leurs actions auprès des aînés, de leur présence parfois indispensable, pour les familles comme pour les seniors, des difficultés rencontrées, surmontées ou non, mais aussi de « quand observation et patience portent du fruit ».

Comme le dit la chanson d'Yves Duteil qui a servi pour le titre du livre, « Ce sont des gens sans importance / avec des gestes quotidiens [...] / avec lesquels on est si bien / qui font renaître l'espérance / et sans lesquels on n'est plus rien. ».

■ Pierre Butty

Quelques jours à Loèche-les-Bains

Cela faisait plusieurs années que nous n'étions pas remontés dans ce charmant village valaisan pour y passer quelques jours avec des enfants.

Nos activités se sont partagées en deux catégories: des promenades et des bains à la piscine d'eau chaude communale.

En premier, nous avons pris la télécabine de la Gemmi pour admirer la Via Ferrata au cours de la montée: impressionnante mais, vu notre âge canonique, hors de nos possibilités. Nous avons pu apprécier la dextérité des sportifs effectuant ce trajet: magnifique!

Donc, nous nous sommes contentés d'effectuer la marche faisant une partie du tour du Daubensee.

Entre le chemin tracé, la traversée des pâturages évitant le chemin submergé par l'eau du lac et celle d'un reste de névé, nous

avons passé une superbe journée ponctuée par un savoureux pique-nique cervelas, moutarde et sandwiches.

À noter enfin que la vue depuis la station terminale de la Gemmi sur Loèche-les-Bains est grandiose (voir photo).

Le lendemain, piscine d'eau chaude avec, pour les jeunes, un coin toboggans qui leur a beaucoup plu. Ainsi, enfants et adultes purent profiter au maximum des installations, les uns grâce aux jeux et les autres par les bains à bulles.

Le troisième jour, nous avons emprunté la télécabine du Torrent pour redescendre à pied depuis le sommet jusqu'à la station intermédiaire de Rinderhütte-Schwalbennest par un joli chemin d'alpage: une promenade bien sympathique.

De retour en remontée mécanique à la dernière station du Torrent, nous avons eu le temps de prendre un bain de soleil bien mérité sur

des installations prévues à cet effet.

Avant de rentrer à la maison, le dernier jour, nous avons fait à nouveau un saut aux bains d'eau chaude, toujours avec le même plaisir.

Si vous avez l'occasion de prendre quelques jours de vacances à Loèche-les-Bains, n'hésitez pas!

Des hôtels et des appartements à louer sont à disposition.



■ Christian Rapin

« ALLO LA TERRE »

Dix ans déjà ! Fêtons ensemble nos 10 ans et la joie de vivre.



Notre association Grands-parents pour le climat/Klima-Grosseltern, s'est présentée à vos lecteurs dans le numéro de juin-juillet et, comme elle se mêle aussi de politique, elle a partagé sa position sur l'Initiative Biodiversité dans le numéro d'août-septembre.

Nous souhaitons aujourd'hui vous encourager à fêter avec nous l'anniversaire de nos 10 ans qui, le samedi 2 novembre de 14h à 19h30, nous rassemblera gratuitement à Fribourg. Cette fête commencera par un rassemblement en ville, près de la gare, immobiles durant trente minutes comme la statue « La pleureuse ». Puis nous monterons à pied et en musique jusqu'à la salle du collège de Gambach où aura lieu la célébration, qui sera orchestrée par le malicieux et génial polyinstrumentiste Alexandre Cellier. La fête se terminera par un apéro dinatoire. Inscription et programme sur notre site GPclimat.ch.

Qu'avons-nous fait de ces dix ans ?

Dix ans d'actions, d'espoirs, de quelques découragements. Quand nous réalisons que le gros problème du réchauffement commence à être connu et traité – encore insuffisamment – l'espoir est là ; mais la lenteur des progrès et des décisions politiques, la difficulté de « changer » véritablement, parfois nous décourage... Nous avons beaucoup fait : plaider, information, formation, déambulation dans les rues avec nos jeunes, marchés, conférences, débats organisés en collaboration avec les universités de Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, Genève... Nos quinze groupes régionaux sont implantés

dans le terreau local suisse où ils agissent, chacun à sa manière. Certains de nos membres, stimulés par un accompagnement professionnel, lancent des projets contribuant à la prise de conscience des problèmes et à la façon de les affronter. Jardinage en commun ; promotion d'une nourriture locale, saine pour la terre, pour le climat et pour l'humain ; dénonciation des dérives de la mode éphémère « fast fashion » ; encouragement de la mobilité douce ; développement de l'informatique éthique, car ces précieux outils tournent parfois en addiction (on ne voit pas le gaspillage d'énergie qu'ils induisent...). À côté des actions que nous lançons : discuter, lire, cuisiner, coudre, travailler ensemble nous donne de la joie, c'est là un résultat majeur et appréciable de notre travail ! Et si venait le découragement, on continue, vers plus de santé, de solidarité, moins de gaspillage, d'individualisme. Pour tous les petits-enfants du monde !

Et après. Où allons-nous ?

Nous arrivons à un tournant pour l'association, qui doit devenir encore plus efficace et plus proche du terrain, tout en grandissant... Les cantons romands sont tous actifs et les cantons alémaniques le deviennent progressivement. Au plan international, nous avons rejoint il y a un an un groupe de dix pays européens (EGC, European Grandparents for Climate). Que choisir : dénoncer des autorités qui n'avancent pas assez vite dans la lutte contre le réchauffement ? Soutenir les autorités en espérant que les collaborations fassent évoluer les mentalités aux niveaux collectif et individuel ? En tant qu'association, nous avons déjà choisi de ne pas entrer en désobéissance civile.

Pour un travail durable, qui rassemble au lieu de diviser !

- Laurence Martin, ancienne co-présidente des Grands-parents pour le climat

POÉSIE

Wage zu träumen, Ose rêver

Margot Bickel (auteur). Les textes poétiques qui suivent sont tirés d'un livre de Margot Bruns née Bickel: Wage zu träumen, Ose rêver. J'ai eu un vrai coup de cœur pour ces poésies qui sortent de l'ordinaire. On trouve peu d'indications sur cette auteure, née en 1958. Margot Bickel avait 24 ans seulement lorsqu'elle a publié ce livre remarquable qui a été régulièrement réédité. Elle a travaillé pendant 20 ans comme aumônière protestante, avant de se consacrer à l'étude du comportement des animaux, en particulier des chats, chiens et chevaux. Les traductions ont été faites par mes soins.

■ Bernard Walter



Margot Bickel (auteur) Hermannn Steigert (Photographe)
Wage zu träumen

Die Schmuck-Bild-Edition, Verlag: Herder, Freiburg, 1999
Co Verlag Herder Freiburg im Breisgau 1982

Poème – Wage zu träumen, Ose rêver

Leise Menschen
leise Freundschaften
stille Worte
stille Zeichen
übertönen
lautstarkes Gerede
lautstarkes Getue
überdauern
die Kurzlebigkeit
grosser Versprechungen I
leerer Gesten

Des êtres silencieux
des amitiés silencieuses
des paroles tranquilles
des signes tranquilles
parlent plus fort
que des discours tonitruants
des actes tonitruants
ils durent plus
que la courte vie
des grandes promesses
et des gestes vides

Unwichtig
Wolken
Blumen
Stunden des Glücks zählen zu wollen
Wolken ziehen weiter
Blumen verblühen
Stunden des Glücks vergehen
wichtig aber
sie überhaupt zu sehen
zu erkennen
zu geniessen
sie in den Gedanken zu bewahren

Sans importance
vouloir compter
les nuages
les fleurs
les heures de bonheur
les nuages poursuivent leur route
les fleurs se fanent
les heures de bonheur passent
mais important
les voir
les reconnaître
les vivre
les garder
dans ses pensées

Ich möchte
kleine Kieselsteinchen
über das Wasser
tanzen lassen
dem Spiel
der Kreiserwellen
zusehen

ich müsste
auf ein Kind warten
das der Zufall
mir über den Weg schickt
mir wieder zu zeigen
wie ich mit Kieselsteinchen
spielen kann

ich lasse meine Armut
über das Wasser
tanzen
und stelle es mir vor
das Spiel
der Kreiselwellen

Je voudrais
faire danser de petits cailloux
sur l'eau
regarder
le jeu des ondes

je devrais
attendre l'enfant
que le hasard
voudra mettre sur mon chemin
pour me rappeler
comment je peux jouer
avec de petits cailloux

je fais
sur l'eau
danser ma pauvreté
et je me représente
le jeu
des ondes

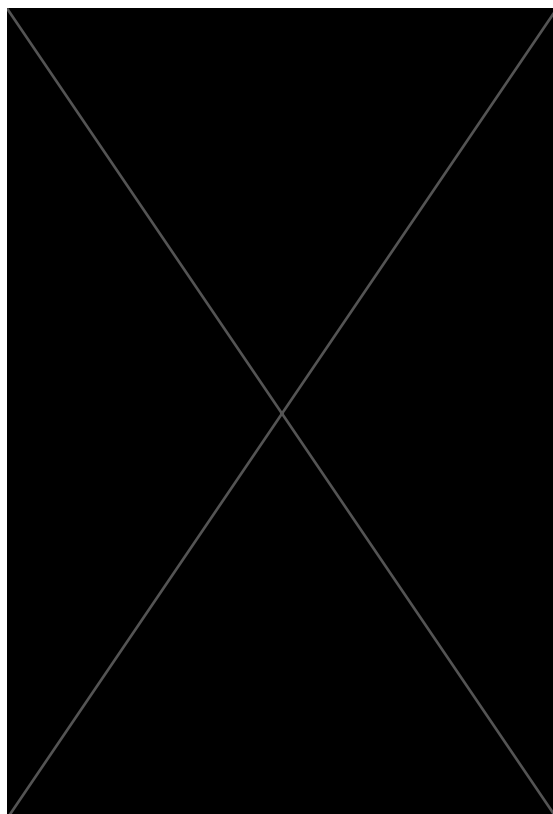
Je grösser
der Abstand ist
aus dem Heraus
du dich betrachtest

um so deutlicher
kannst du erkennen
die Tiefen und Weiten
deiner Wirklichkeit

Plus grande
est la distance
de laquelle
tu t'observes

plus précisément
tu peux
reconnaître
les profondeurs et les étendues
de ta réalité

PUBLICITÉ



JEU CONCOURS

MOT CACHÉ

T	V	R	E	S	I	V	A	B	E	S	S	A	C	N
R	E	I	T	T	O	B	A	V	R	E	I	O	J	I
T	R	K	E	I	N	C	U	B	E	E	F	P	E	A
R	T	R	C	P	T	E	I	M	R	F	F	R	D	M
O	U	I	M	I	L	L	I	A	R	D	L	O	U	U
F	E	I	F	F	T	N	B	E	L	D	E	P	L	E
F	O	N	C	T	I	O	N	C	E	U	T	O	E	B
E	G	U	A	S	R	N	I	C	A	C	V	S	U	C
T	L	E	T	D	T	B	A	E	O	E	A	D	O	E
R	I	R	E	U	L	D	S	N	R	U	G	U	T	F
I	E	C	T	E	E	I	S	E	C	E	V	U	O	L
B	F	A	I	N	C	E	L	N	T	E	P	E	T	U
U	T	A	T	F	R	U	A	M	I	E	S	M	R	E
S	R	E	I	V	E	L	D	E	D	I	E	R	E	T
J	O	U	E	M	B	D	C	O	H	E	R	E	N	T

Liste des mots :

Abordé	Finance
Acre	Fleuve
Actif	Fluet
Amies	Fonction
Aviser	Furet
Blanc	Incubé
Bottier	Joie
Bref	Joue
Budget	Levier
Cassé	Louve
Cible	Main
Ciseau	Meule
Coffre	Milliard
Cohérent	Ministre
Conserve	Propos
Couvé	Révolu
Couvert	Sauge
Décadent	Sifflet
Dédier	Social
Déficit	Statut
Député	Subir
Effort	Tempéré
Éludé	Ticket
Faim	Vertu
Fief	Voici

Indication pour le mot à trouver : Ecclésiastique, en six lettres.

Règle du jeu des mots cachés

Les mots de la liste sont écrits dans la grille de gauche à droite ou de droite à gauche, de haut en bas ou de bas en haut, ou encore en diagonale en descendant ou en remontant. Ils peuvent se croiser. Des petits mots de deux ou trois lettres qui ne sont pas dans la liste peuvent se glisser dans la grille. La solution se trouve parmi toutes les lettres non utilisées et dispersées dans la grille.

Envoyez le mot caché à :

Mica Arsenijevic, Pré des Cailles 10, 1323 Romainmôtier.

Cinq gagnants seront désignés par tirage au sort parmi toutes les bonnes réponses le 11 novembre 2024.

Réponse du N° 04/2024 : MASURE.

Les gagnants sont : Anita Buttet à Renens, Rita Grandjean à Nyon, Berthy Gruaz à Chexbres, Sonia Liechti à Sainte-Croix, Charlotte Stringari à Préverenges.